

2018

BULLETIN COMMUNAL



# SOMMAIRE

|                             |                                                   |          |
|-----------------------------|---------------------------------------------------|----------|
|                             | Le mot du Maire                                   | p 3      |
| vie quotidienne             | Informations pratiques                            | p 4      |
|                             | Les déclarations à faire en mairie                | p 7      |
|                             | Autres informations                               | p 8 & 41 |
|                             | Location du foyer communal                        | p 10     |
|                             | Trombinoscopes                                    | p 11     |
| Activité de la municipalité | L'état de nos finances                            | p 13     |
|                             | Environnement voirie et bâtiment                  | p 16     |
|                             | Culture, Manifestations et Communication          | p 20     |
|                             | Affaires scolaires et sociales                    | p 24     |
|                             | Centre Communal d'Action Sociale                  | p 26     |
|                             | Syndicat Intercommunal de Gestion des Écoles      | p 30     |
|                             | Répartition des secours sur la commune (Pompiers) | p 36     |
|                             | Du côté de la Communauté de Communes              | p 39     |
| Vie locale                  | L'IIBSN et le DPF                                 | p 43     |
|                             | Les acteurs de la vie économique                  | p 45     |
|                             | État Civil (2018-1918)                            | p 34     |
|                             | Connaissez-vous vos voisins ?                     | p 47     |
|                             | Les rencontres entre habitants                    | p 49     |
|                             | Les Associations de la commune                    | p 52     |
|                             | Calendrier des manifestations 2019                | p 63     |

# Le mot du maire

Madame, Monsieur,

Chers amis

Ce bulletin communal est pour moi l'occasion de vous adresser mes vœux de bonne année les plus sincères. De tout mon cœur, je formule pour vous et vos proches des vœux de santé, de bonheur et de quiétude. Je vous souhaite de faire des projets et de réaliser les plus beaux, ceux qui vous tiennent à cœur. Je vous souhaite de ne jamais renoncer. Je vous souhaite d'être fiers de vous, quel que soit le chemin que vous prenez.

Notre traditionnel bulletin annuel donne l'occasion de jeter un regard sur l'année qui vient de s'écouler. C'est une heureuse tradition. Elle permet de mesurer le chemin parcouru pour mieux appréhender celui qui nous reste à parcourir. Tout au long des pages, vous découvrirez ce que l'équipe municipale réalise au quotidien pour l'intérêt général.

Pour notre commune, 2019 sera une année importante, chargée d'enjeu, mais aussi pleine de promesses. De grands projets trouveront enfin, je l'espère, leur aboutissement. Mais de manière générale, ce sera aussi une année importante pour nos communes rurales. Je formule le vœu qu'elles restent ces espaces de paix et de convivialité qu'elles savent si bien être.

Jamais la commune n'a été aussi nécessaire. Face à la crise sociale que nous traversons, le meilleur remède, c'est la proximité, c'est le lien, c'est la capacité d'écoute. Qui mieux que nos communes peut représenter ce lien, cette proximité, cette capacité d'écoute ? Qui mieux que nos communes peut être le réceptacle des colères et des refus, mais aussi le porteur des enthousiasmes ?

Oui, quand la situation est difficile ou incertaine, être au plus près des citoyens, c'est la meilleure réponse qu'on puisse apporter. On ne réussira pas la France sans ses communes.

Mais il y a, j'en suis certain, des raisons d'espérer. Bonne année à tous.



## INFORMATIONS PRATIQUES

### LA MAIRIE EST OUVERTE AU PUBLIC

**Lundi & Vendredi - De 13 h 30 à 17 h**

**Mercredi - De 9 h à 12 h 30**

**Tél. : 02.51.52.94.82**

E-mail : [commune.stsigismond@wanadoo.fr](mailto:commune.stsigismond@wanadoo.fr)

Ou [mairie@stsimin.com](mailto:mairie@stsimin.com)

Site internet : [www.stsimin.com](http://www.stsimin.com)

Le Maire reçoit le jeudi sur rendez-vous

#### MAIRE :

M. Denis LA MACHE

Tél. : 02.51.52.99.63

#### 1er ADJOINT :

M. Bernard COIFFE

Tél. : 02.51.52.90.94

#### 2e ADJOINTE :

Mme Martine BARBIER

Tél. : 02.51.52.95.77

#### 3e ADJOINTE :

Mme Élisabeth GUILLOT

Tél. : 09.53.11.87.71

**RESPECT D'AUTRUI :** Les personnes présentes à la Mairie ont parfois des dossiers personnels à étudier. Nous prions chacun de bien vouloir attendre systématiquement son tour dans la salle d'attente.

### MISE à JOUR DES FICHIERS DE LA MAIRIE

Pour tout changement de situation : Arrivées mais aussi départs...  
Présentez-vous en mairie.



|                    |           |                                                              |                |
|--------------------|-----------|--------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>GENDARMERIE</b> | <b>17</b> | Trésorerie de Fontenay-le-Comte                              | 02.28.13.04.80 |
|                    |           | Bureau des Postes Maillezais                                 | 02.51.00.71.49 |
| <b>POMPIERS</b>    | <b>18</b> | Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise                   | 02.51.50.48.80 |
|                    |           | Sous-Préfecture                                              | 02.51.50.14.20 |
| <b>S.A.M.U</b>     | <b>15</b> | DDTM (Direction Départementale Des Territoires et de la Mer) | 02 51.50.14.20 |
|                    |           | Impôts/Cadastre                                              | 02.51.50.11.11 |

### Gendarmerie :

*Les jours et horaires d'ouverture sont les suivants :*

8 h-12 h - et 14 h-18 h en semaine et 9 h -12 h et 15 h-18 - le dimanche. (Sans changement)  
les jours d'ouverture se répartissent désormais entre les deux brigades comme suit :

SAINT HILAIRE DES LOGES : Ouverture au public les lundi, mercredi, vendredi et dimanche.

MAILLEZAIS : Ouverture au public le mardi, jeudi et samedi.

L'accueil téléphonique est assuré 24 h/24.

(17 ou Bt Maillezais 02 51 00 70 06/Bt Saint-Hilaire des loges 02 51 52 10 05)

## SERVICE MÉDICAL

### DAMVIX

Pascal Capron

02 51 51 42 49

### **Soins infirmiers**

Myriam PROUST 1 Nathanaëlle PERU-AIMÉ  
31 Rue du Paradis Tél. : 02 51 87 10 22

### BENET

### Centre de soins infirmiers ADMR

7 r Imbaudiere Tel : 02 51 00 97 19

### MAISON DE SOINS PLURIDISCIPLINAIRES

10 r Pré Renaudet

### **Médecins :**

Christian BIOTTEAU Tel : 02 51 00 96 56  
Christophe CASAMAYOU Tel : 02 51 00 96 56

### **Dentistes :**

Catherine GUICHARD Tel : 02 52 32 47 52  
Pascale LACOSTE Tel : 02 52 32 47 53

### **Pédicure-podologue :**

Aline PEREIRA Tel : 02 51 00 96 04

### **Infirmiers :**

Sébastien LEBON Tel : 02 51 50 65 40  
Pierre-Yves MARTIN Tel : 02 51 50 65 40

### **Sage-femme :**

Françoise CAMPANA Tel : 02 52 32 47 51



**02.51.44.55.66**



**PHARMACIE DE GARDE  
APPELER LE 3237**

### MAILLEZAIS

### MAISON DE SOINS PLURIDISCIPLINAIRES

3 pl Champ de Foire

### **Médecins :**

Philippe BRILLANT Tel : 02 51 00 72 60  
Hélène GANNIER Tel : 02 51 00 77 95

### **Dentiste :**

Matthias BRILLANT Tel : 02 52 32 47 54

### **Infirmières :**

Christelle LARRIGNON Tel : 02 51 00 42 55  
Karine LUCAS Tel : 02 51 00 42 55  
Flavie BERLAND Tel : 02 51 00 42 55

## **Assistant social (du Conseil Départemental) : Éric DANIEL**

Contact au **Centre médico-social** 17 Rue du Port à Fontenay-le-Comte :

Tél. : 02.28.13.91.70 - E-mail : [cms.rueduport@vendee.fr](mailto:cms.rueduport@vendee.fr)

Lundi – Mardi – Jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h 17 h. Mercredi – vendredi de 9 h à 12 h

## **ADMR -Aide-ménagère – Aide à domicile**

Contacts ADMR. : Mme Éliane MONTAMAT 09.67.49.27.42  
M. Jean-Luc BREGEON 02.51.52.95.24

## **CLIC « des trois rivières »**

Service public géré par le syndicat mixte, gratuit, de proximité pour les personnes âgées de 60 ans et plus et interlocuteur des services d'aide à domicile, établissements et professionnels de santé. **46 Rue Rabelais-85200 Fontenay-Le-Comte Tel : 02.51.00.53.57 pour prendre rendez-vous (possibilité de visite à domicile)**

E-mail : [clic.trois-rivières@orange.fr](mailto:clic.trois-rivières@orange.fr)



**Pôle emploi** : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

3 rue de l'ouillette CS 20181 85208 Fontenay-le-Comte Cedex

Tel : 3949 - Courriel : [aie.fontenay-le-comte@pole-emploi.fr](mailto:aie.fontenay-le-comte@pole-emploi.fr)

Horaires d'ouverture au public : Lundi au vendredi : 8 h 30 - 12 h 30

Sur rendez-vous : du lundi au mercredi : 12 h 30 - 16 h 30 et le vendredi 12 h 30 – 15 h 30

## **Mission Locale Sud Vendée**

La Mission Locale du Sud Vendée remplit une mission de service public pour l'EMPLOI des jeunes. Elle assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et l'accompagnement pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. 47 rue Tiraqueau 85200 Fontenay-Le-Comte Tél 02.51.51.17.57 [mission-locale-sud-vendee@wanadoo.fr](mailto:mission-locale-sud-vendee@wanadoo.fr) - [www.missionlocalesudvendee.com](http://www.missionlocalesudvendee.com)

## **Multi services Sud Vendée**

**GROUPE MSSV**  
MULTI SERVICE SUD VENDÉE

**MULTI'service**  
**LOC'service**  
**INTERIM'service**  
**HABITAT'service**

30 ANS D'EXPÉRIENCE  
SI SERVICES à LA PERSONNE  
50% d'économie d'impôt

LOUEZ AUSSI NOTRE MATÉRIEL GRÂCE À **LOC'service**

Et tout devient plus simple !

Pour un quotidien plus serein...  
entre vie de famille et vie professionnelle !  
Pro ou perso, **LE GROUPE MSSV** est la réponse à vos besoins de personnel

Vous êtes en recherche d'activité professionnelle ?  
**LE GROUPE MSSV VOUS PROPOSE DES OFFRES D'EMPLOI SUR MESURE !**

**GROUPE MSSV**  
MULTI SERVICE SUD VENDÉE

10 bis rue de l'Ancien Hôpital  
85200 FONTENAY-LE-COMTE  
**02 51 69 39 39**  
[www.mssv.fr](http://www.mssv.fr)  
[mssvdefii@wanadoo.fr](mailto:mssvdefii@wanadoo.fr)

## **C.A.U.E : (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)**

Les architectes consultants du CAUE ont pour mission de vous accompagner, de faciliter la préparation des dépôts de permis de construire ou de répondre à vos questions.

Ils vous orientent lors des différentes étapes de votre projet et peuvent créer le lien vers les autres intervenants : commune, DDTM, architectes des Bâtiments de France.

Permanences : M. Aymeric DUVIGNEAU - Architecte Conseil du CAUE

Sur rendez-vous Tél : 02 51 53 11 90 - Mail : [contactads@ccpaysfontenaylecomte.fr](mailto:contactads@ccpaysfontenaylecomte.fr)

# DÉCLARATIONS EN MAIRIE

## PACS

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la conclusion d'un PACS peut se faire à la mairie du lieu de la résidence commune (un rendez-vous préalable est nécessaire) ou chez un notaire.

[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

## Recensement citoyen

Se faire recenser en Mairie entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3<sup>e</sup> mois qui suit celui de l'anniversaire. Cette démarche est indépendante du recensement global de la population qui a lieu actuellement sur notre commune.

Pour tout renseignement complémentaire, Centre du Service National d'ANGERS au 02.44.01.20.50

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc) - ou [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## Chiens dangereux - Permis de détention

Rappel : les animaux errants sont conduits à la fourrière sur ordre de la Mairie. Obligation de déclarer en mairie les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>de</sup> catégorie.

Toute morsure d'animal doit également être déclarée en mairie au plus tôt pour que la procédure prévue par les pouvoirs publics puisse être mise en place rapidement (mise sous surveillance vétérinaire de l'animal pendant une période de 15 jours avec trois visites et compte rendu comportemental)

## Puits et forage

Tout puits ou forage réalisé à des fins domestiques doit faire l'objet d'une déclaration en Mairie. La déclaration est obligatoire pour tous les ouvrages. Le document Cerfa est disponible sur place ou téléchargeable sur le site [www.forages-domestiques.gouv.fr](http://www.forages-domestiques.gouv.fr)

## Urbanisme

*Tous les travaux modifiant l'aspect extérieur doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable en Mairie :*

**DÉCLARATION PRÉALABLE** pour les travaux de faible envergure (modification de façade, modification des ouvertures, création d'ouvertures, création d'une surface au sol inférieure à 20 m²...)

**PERMIS DE CONSTRUIRE** pour les autres travaux (construction d'une surface au sol supérieure à 20 m², changement de destination, modification du volume des bâtiments soit par création de niveaux soit par surélévation de la toiture...)

Les imprimés sont disponibles sur le site : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N319.xhtml>

Pour toute modification (Coupe d'arbre, abattage, plantations, clôtures, constructions et modifications de bâtiment...) en site classé renseignements possibles :

**DREAL** Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Courriel : [DREAL-Pays-de-la-Loire@developpement-durable.gouv.fr](mailto:DREAL-Pays-de-la-Loire@developpement-durable.gouv.fr)

Contact : 02.40.99.58.08 - (Mme NICOL Charline Inspectrice des Sites)

**S.T.A.P.** (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine)

Tél. : 02 53 89 73 00 - Courriel : [sdap.vendee@culture.gouv.fr](mailto:sdap.vendee@culture.gouv.fr)

Contact : 02.51.37.25.49 – (M. Etienne Bartczak - Architecte des Bâtiments de France)

## SE PROCURER LES DOCUMENTS IMPORTANTS

### La carte nationale d'identité & le passeport biométrique

Les Mairies de Maillezais et Fontenay-le-Comte sont habilitées à recevoir tous les dossiers de demande. Attention à prendre rendez-vous au préalable (Tél : 02.51.00.70.25 Mairie de Maillezais – 02.51.53.41.41) – Possibilité de préparer le dossier (pré-demande sur internet : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>)

### Le certificat d'immatriculation d'un véhicule - Le permis de conduire

Toutes les démarches doivent se réaliser en ligne sur internet :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En cas de soucis de connexion, le médiateur du point numérique est présent en Préfecture et Sous-Préfecture.

### Autres documents

Les extraits d'actes sont à demander à la mairie qui les a établis.

Les extraits de casier judiciaire sont à demander à Casier Judiciaire National, 107 rue du Landreau 44079 Nantes cedex 1 ou directement en ligne sur le site. Information sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## AUTRES INFORMATIONS

### Travaux près de réseaux ou canalisations

Pour que vos travaux n'endommagent pas les réseaux et canalisations, vous devez obligatoirement consulter le nouveau télé service et déclarez vos travaux [www.reseau-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseau-et-canalisation.gouv.fr)

### Réglementation sur l'emploi du feu

Vous pouvez trouver en Mairie l'arrêté concernant la réglementation de l'emploi du feu en vue de prévenir les incendies :

Arrêté 12 SIDPC-DDTM 627 du 26/11/2012, portant réglementation de l'emploi du feu sur le département de la Vendée.

En résumé : l'incinération des déchets verts à l'air libre est proscrite et il n'est plus possible au Maire de délivrer des dérogations. Ces déchets verts doivent être prioritairement apportés en déchetterie ou recyclés par compostage.

### Abeilles :

Une intervention des apiculteurs pour récupérer les essaims est possible. Elle est payante. L'Abeille Vendéenne, Syndicat Apicole départemental, regroupe des apiculteurs qui se proposent de récupérer les essaims d'abeilles.

Le Syndicat Apicole Départemental tient à disposition la liste des apiculteurs de Vendée. Vous pouvez la demander par mail à l'adresse suivante : [asso.maires@cdg85.fr](mailto:asso.maires@cdg85.fr) ou par téléphone au 02 51 44 10 25.



## Points tri :



### Les points-tri ne sont pas des décharges...

**Tous concernés** : pensons aux riverains, aux touristes, aux utilisateurs, aux agents municipaux et aux équipes de collecte.

**Une solution** existe pour chaque déchet, : déchèterie, bacs individuels ou apport volontaire. Respectons les consignes de tri et de collecte.



Tout dépôt de déchets en dehors des conditions de collecte prévues (heure, lieu, contenant) est passible d'une amende pouvant aller de 35 à 3 000 euros (art. R632 à 635 du Code Pénal).

→ [www.sycodem.fr](http://www.sycodem.fr)  
→ 02.51.50.75.35



Lundi, mercredi, vendredi : de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h  
Jeudi matin : 9 h 30 à 12 h

## LOCATION DU FOYER COMMUNAL

Le foyer communal de Saint Sigismond peut être loué pour des mariages, banquets, lunchs, repas dansants, bals, conférences... La commission de sécurité a fixé à 220 le nombre maximum de personnes qui peuvent y être accueillies.



La demande de location doit être faite auprès du secrétariat de mairie, au plus tôt un an avant la date prévue. Elle est soumise à l'acceptation du Maire. L'autorisation entraîne pour le locataire l'adhésion au règlement et aux tarifs fixés par le conseil municipal. La réservation n'est effective qu'à réception en mairie du règlement signé et du chèque d'acompte.

La prise de possession des clefs se fait le vendredi après-midi à la mairie pour les locations du week-end ou sur rendez-vous pour les autres locations. La salle est disponible à compter du vendredi 17 h.

| <b>LIBELLÉ</b>                                                                            | <b>TARIF 2019 COMMUNE<br/>en EUROS</b> | <b>TARIF 2019 HORS<br/>Cne<br/>en EUROS</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------------------------------|
| Vin d'honneur ou réunion d'association                                                    | 16,00                                  | 40,00                                       |
| Bal (sans vaisselle)                                                                      | 56,00                                  | 105,00                                      |
| REPAS (pas de musique)                                                                    | 56,00                                  | 105,00                                      |
| Vin d'honneur + Bal (pas de vaisselle)                                                    | 80,00                                  | 120,00                                      |
| Vin d'honneur+repas+Bal                                                                   | 96,00                                  | 147,00                                      |
| repas +bal ou dîner dansant                                                               | 88,00                                  | 147,00                                      |
| Concours de belote                                                                        | 48,00                                  | 80,00                                       |
| location cuisine seulement                                                                | 3,00                                   |                                             |
| location nuitée seulement                                                                 | 16,00                                  | 16,00                                       |
| Cours de gym & animations payantes (environ 1h)                                           | 8,00                                   | 10,00                                       |
| réunion club 3ème âge (jeudi 1/2 sem impaire)                                             | gratuit                                |                                             |
| Stes Commun.:                                                                             |                                        |                                             |
| Bal expo cinéma et autres anim.                                                           | 32,00                                  | 80,00                                       |
| <b>CHÈQUE ACOMPTE</b>                                                                     |                                        |                                             |
| pour les particuliers                                                                     | 48,00                                  | 84,00                                       |
| pour les associations                                                                     | Néant                                  | 50% du montant<br>de la location            |
| pour les administrations                                                                  | Néant                                  | Néant                                       |
| <b>CHÈQUE CAUTION (si musique)</b>                                                        | 100,00                                 | 150,00                                      |
| REDEVANCE CHAUFFAGE<br>Les locations du mois de octobre au mois de mars -<br>maximum 20 € | 10% du tarif                           | 10% du tarif                                |
| REDEVANCE ORDURES MENAGERES                                                               |                                        |                                             |
| Location avec REPAS                                                                       | 8,00                                   | 8,00                                        |
| Autres locations                                                                          | 2,00                                   | 2,00                                        |

# TROMBINOSCOPE

## Le conseil municipal



LA MACHE Denis  
Maire  
Rue du Port – Reth  
02.51.52.99.63



COIFFÉ Bernard  
1<sup>er</sup> Adjoint  
13 Le Canal de Reth  
02.51.52.90.94



BARBIER Martine  
2<sup>e</sup> Adjointe  
6 rue du Calvaire  
02.51.52.95.77



GUILLLOT Élisabeth  
3<sup>e</sup> Adjointe  
2 Résidence « Le Clos »  
09.53.87.11.71



QUILLET Jocelin  
04 Rue des Loges  
02.51.51.80.41



VRIGNAUD Luc  
8 Route de Damvix – Reth  
02.44.37.60.74



MONTAMAT Éliane  
11 ter Grand'Rue – Le Coudreau  
09.67.49.27.42



AIRAUD Claude  
19 Route de Damvix—Reth  
02.51.52.98.48



TRITSCHLER Béatrice  
16 rue principale  
09.77.75.01.27

## Les employés communaux

Après de nombreuses années au service de la commune, Nadine Coiffé a terminé sa carrière professionnelle et se consacre désormais à sa famille. Toute l'équipe municipale lui souhaite une bonne retraite et accueille Céline Pérocheau qui, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, a repris ses missions.



**PÉROCHEAU Céline**

Adjoint technique - Stagiaire

Temps non complet



**THIBAULT Pétronille**

Secrétaire de Mairie - Titulaire

Temps complet



**THIBAULT Éric**

Adjoint technique 2e classe - Titulaire

Temps complet



**MOREAU Xavier**

Adjoint technique 2e classe - Titulaire

Temps non complet

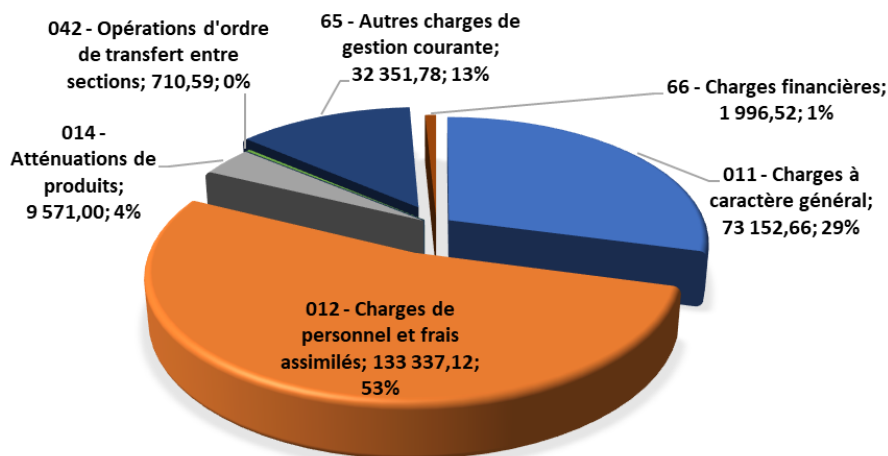


# NOS FINANCES

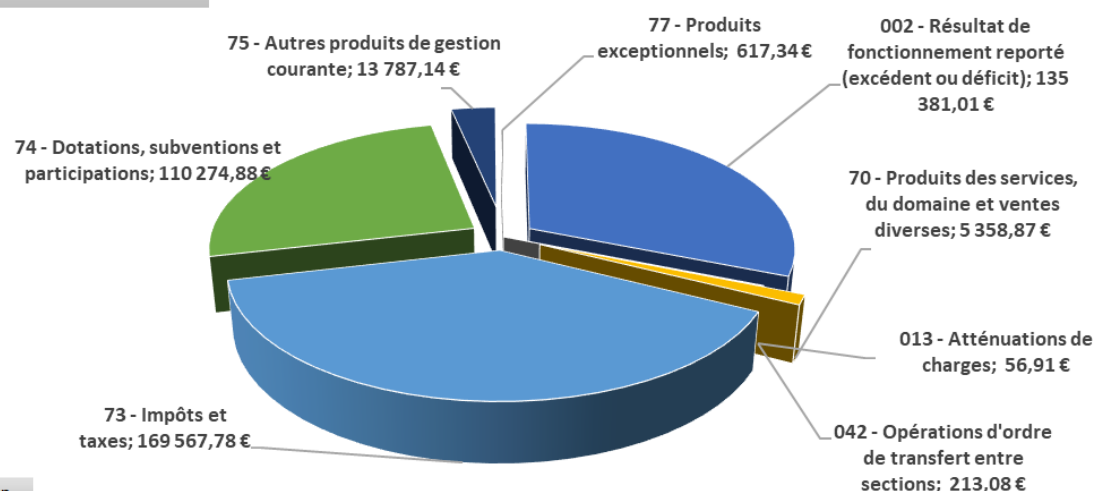
## Budget communal 2018 (à la date d'édition du bulletin)



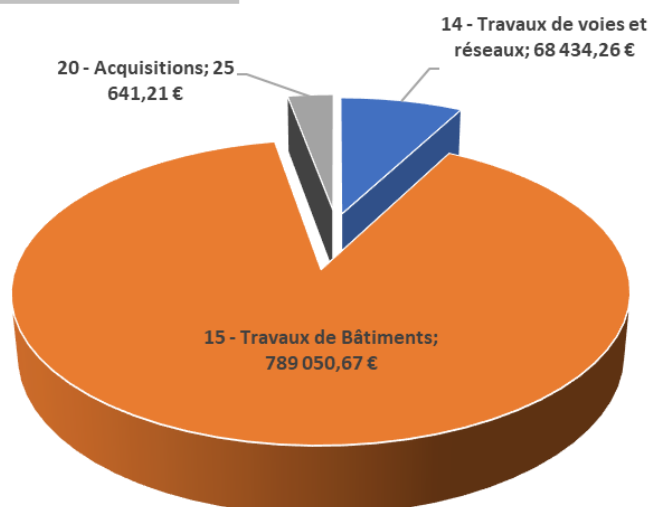
### FONCTIONNEMENT - Dépenses



### FONCTIONNEMENT Recettes



### INVESTISSEMENT - Dépenses par opération



INVESTISSEMENT Recettes réelles : 467 993,36 €

Reste à réaliser diverses subventions : sentier piéton, atelier et école

## Budget assainissement 2018 (à la date d'édition du bulletin)

|                       | Ordonnancé          |
|-----------------------|---------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b> | <b>22 208,27 €</b>  |
| Dépenses              | 4 208,27 €          |
| Recettes              | 18 000,00 €         |
| <b>INVESTISSEMENT</b> | <b>954 646,01 €</b> |
| Dépenses              | 548 260,97 €        |
| Recettes              | 406 385,04 €        |

\*1 : facturation téléphonie cartes pour alerte station et pompe, intérêts ligne trésorerie, frais emprunt, petites fournitures, entretien du terrain de la station

\*2 : taxe de raccordement

\*3 : travaux sur station et réseau (Reste à réaliser : 75 567,29 €)

\*4 : Prêt 145 000 €, subventions AELB et Conseil Départemental (subventions attendues : 197 301,73 €)

## Budget embarcadère 2018 (à la date d'édition du bulletin)

Propriété communale, l'embarcadère a vu sa gestion confiée à un intervenant privé dans le cadre d'un bail commercial. Le budget « embarcadère » ne reflète donc pas l'intégralité de l'activité du site mais seulement la contribution de la commune à son fonctionnement, à son entretien et aux aménagements mis en place pour faciliter l'exploitation mise en œuvre par le gérant. Ainsi, outre le paiement d'un loyer, l'intégralité des frais de consommations d'eau et d'électricité est assurée par le gérant. Celui-ci assure également des activités de nettoyage et d'entretien pour le compte de la commune. Il effectuait également une prestation peinture sur les barques estimée à 700 €. Depuis 2018, cette prestation est réalisée directement par le personnel communal. Cette somme est donc désormais acquittée par le gérant et vient en complément du loyer. Le gérant doit également un nombre fixe de gratuités de tours de barques dont la commune peut librement disposer pour les particuliers (nouveaux arrivants...) et pour l'école. En contrepartie, l'intégralité des recettes d'exploitation du site est perçue par le gérant. Celles-ci n'apparaissent donc pas dans ce budget. Principale activité touristique de notre commune, la municipalité a fait le choix de la soutenir en assurant les charges d'entretien et d'aménagement tout en percevant un loyer le plus bas possible afin de garantir un équilibre budgétaire sans pénaliser le dynamisme commercial.

|                       | Ordonnancé | * |
|-----------------------|------------|---|
| <b>FONCTIONNEMENT</b> |            |   |
| Dépenses              | 4 578,49 € | 1 |
| Recettes              | 3 031,53 € | 2 |
| <b>INVESTISSEMENT</b> |            |   |
| Dépenses              | 594,60 €   | 3 |
| Recettes              | 5 773,87 € | 4 |

\*1 : Résultat reporté de fonctionnement, Diverses dépenses d'entretien, et amortissements

\*2 : Subvention communale (loyer) et travaux en régie

\*3 : Travaux en régie

\*4 : Résultat reporté d'investissement, amortissements



## Subventions 2018 aux associations

|                                            |          |
|--------------------------------------------|----------|
| SECOURS CATHOLIQUE                         | 100,00   |
| Ass Ecole Pompiers                         | 150,00   |
| Ass RESTO CŒUR                             | 100,00   |
| Asso ADAPEI ARIA                           | 85,00    |
| Association « Vivre la vie »               | 80,00    |
| Ass chasse                                 | 150,00   |
| Ass 3e âge                                 | 80,00    |
| Ass collège Marais Poitevin CES            | 135,00   |
| Ass collège Saint-Martin FSE               | 240,00   |
| Ass Banque alimentaire                     | 100,00   |
| Ass Art & Loisirs                          | 80,00    |
| Ass APE                                    | 125,00   |
| Ass ACPG CATM (anciens combattants)        | 80,00    |
| Ass pompiers Damvix                        | 40,00    |
| Ass Pompiers Maillezais                    | 40,00    |
| Ass ADMR (aide à domicile en milieu rural) | 378,00   |
| Ass Union Gymnique du Marais               | 80,00    |
| Chambre des métiers                        | 45,00    |
| Ass Rugby Marais Poitevin                  | 80,00    |
| Association Ocoudreaukospass               | 80,00    |
|                                            | 2 248,00 |



Pour pouvoir bénéficier d'une subvention communale, les associations doivent fournir une copie de leurs statuts, un compte-rendu de l'assemblée générale, une attestation d'assurance et justifier d'une activité d'intérêt local.

## État de l'emprunt

| <u>Budget</u>                            | <u>N contrat</u>           | <u>Code</u> | <u>Désignation</u>            | <u>Date obtention</u> | <u>Capital em prunté</u> | <u>Taux d int érêts</u> | <u>Durée</u> |
|------------------------------------------|----------------------------|-------------|-------------------------------|-----------------------|--------------------------|-------------------------|--------------|
| ASS - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - 747 | MON522693 EUR              | 2018-001    | PRET ASSAINISSEMENT COLLECTIF | 01/10/2018            | 145 000,00               | 1,65                    | 228          |
| COM - BUDGET COMMUNAL M14 - 744          | MON507309 EUR/050781 6/001 | 2016-001    | PRET INVESTISSEMENTS 2015     | 17/03/2016            | 120 000,00               | 1,87                    | 180          |

Une ligne de trésorerie a été mise en place pour faire face à l'avance de trésorerie concernant l'assainissement

## Taux d'imposition 2018

| Libellés                                    | Bases notifiées   | Variation des bases / 2017 (%) | Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%) | Variation de taux / 2017 (%) | Produit voté par l'assemblée délibérante | Variation du produit / 2017 (%) |
|---------------------------------------------|-------------------|--------------------------------|------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------|
| Taxe d'habitation                           | 316 300,00        | 4,770                          | 16,810                                                     | 0,000                        | 53 170,00                                | 4,771                           |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties     | 196 100,00        | 1,187                          | 16,320                                                     | 0,000                        | 32 004,00                                | 1,189                           |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 57 400,00         | 3,610                          | 62,840                                                     | 0,000                        | 36 070,00                                | 3,611                           |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>569 800,00</b> | <b>3,393</b>                   |                                                            |                              | <b>121 244,00</b>                        | <b>3,459</b>                    |

## ENVIRONNEMENT VOIRIE ET BÂTIMENTS

### Assainissement collectif

L'ensemble des infrastructures est désormais en fonctionnement. Les raccordements de nos différents bâtiments communaux ont été réalisés début décembre et les habitants du bourg ont eux-aussi commencé cette démarche. Rappelons que la taxe de raccordement au réseau est à son tarif de base de 1500 Euros au cours des 6 premiers mois et qu'elle sera ensuite majorée tous les 6 mois.



### Atelier communal



Depuis plusieurs années déjà, le constat était évident : le local situé en prolongement du foyer communal et que nous appelions « atelier » était inadapté aux besoins, insalubre voir dangereux par temps de pluie (photo de gauche).

Nous avons donc maintenant un atelier digne de ce nom d'environ 220 m<sup>2</sup>, situé chemin de la Sangle en direction de la station d'épuration, fonctionnel et correspondant aux règles en vigueur en matière de sécurité du travail (photo de droite).



### École communale



Les toilettes de l'école étaient vieillissantes et ne répondaient pas aux normes d'accessibilité handicapés. Elles ont été reconstruites à neuf sous le préau. Ces sanitaires sont donc maintenant à proximité directe des classes ce qui évite ainsi aux enfants d'avoir à traverser la cour lors d'intempéries. Cet aménagement était également par les parents d'élèves.

## Réfection de l'église

Régulièrement entretenue par des interventions ponctuelles, la toiture de l'église, et principalement le côté nord, exige une réfection complète dans un avenir très proche. Il nous reste à rassembler toutes les subventions auxquelles nous pouvons prétendre afin de réduire au maximum notre reste à charge financier. Une souscription pourrait également être envisagée sur l'ensemble de la paroisse.



*Même si cela n'est pas toujours visible du sol, une inspection par drone a révélé un état de la toiture très dégradé*

## Sentiers piétonniers

Sortant du village de Reth en direction de Damvix, piétons et cyclistes peuvent désormais emprunter un aménagement latéral sur environ 600 m pour rejoindre le chemin rural de Boignoux et ainsi éviter de circuler directement sur la route départementale.

Par ailleurs, un circuit de randonnée pédestre vient d'être mis en service en partenariat avec l'Office de Tourisme : « Entre Plaine et Marais ». Il est au départ de St Sigismond place de l'Église, s'engage vers le canal de l'Autise, direction St Arnault, traverse le Coudreau, les Ecluzeaux et assure un retour vers le bourg par le marais. Il totalise environ 8 km.



## Comité de Pilotage « Plantations »

Au cours du 1er semestre 2018, un comité de pilotage « plantations » composé d'agriculteurs de la commune, de conseillers municipaux, et d'habitants s'est réuni à plusieurs reprises pour concevoir et suivre la réalisation d'un programme de plantation d'arbres et de haies à l'échelle communale.

Cette action, pionnière sur le territoire du Marais Poitevin et souhaitée par la commune, s'appuie sur les dispositifs d'aide à la plantation portés par le Parc Naturel Régional et la Chambre d'Agriculture. Il est réalisé avec la participation de la DREAL quant au choix des essences proposées.

Aujourd'hui une partie des plants a été livrée par la Chambre d'Agriculture, sans aucune participation financière, à certains propriétaires volontaires ainsi qu'à la commune elle-même qui attend maintenant la seconde phase de l'opération : fourniture et plantation par le Parc. Les particuliers intéressés pour bénéficier de ce dispositif sont invités à contacter la commune.

## Recensement de la population

Construire ou rénover des équipements collectifs, concevoir des services aux habitants... autant de projets qui nécessitent une connaissance fine de la population de nos communes. C'est grâce au recensement que ces informations essentielles peuvent être recueillies. Des chiffres obtenus, découle également la participation de l'État au budget communal. Le recensement est donc un moment important pour la vie de nos villes et villages. Il est organisé tous les 5 ans par roulement sur l'ensemble des communes du territoire. Cette année, c'est le tour de Saint Sigismond.

Pour réaliser cette opération, notre commune a recruté un agent recenseur. Il s'agit d'Anne-Sophie Idais. Elle viendra donc se présenter dans chaque foyer entre le 17 janvier et le 16 février. Lors d'un premier contact, elle procédera à la présentation des documents : un dossier par logement et une feuille par habitant. Il y aura deux possibilités pour remplir ces documents : soit à domicile, directement en ligne sur internet, soit en le remplissant sur papier. Dans ce second cas, l'agent recenseur passera ensuite le récupérer. Pour les habitants souhaitant réaliser elles-mêmes leur déclaration en ligne, mais n'ayant pas internet ou étant peu habitués des démarches dématérialisées, une permanence sera organisée en mairie pour leur apporter de l'aide.

Rappelons que cette déclaration est une obligation légale et que seule Anne-Sophie Idais, agent recenseur officiellement recrutée par la mairie, est habilitée à rencontrer les habitants dans ce cadre.

Anne Sophie IDAIS  
Agent recenseur  
pour la commune.





## Résorption des zones blanches de téléphonie mobile

En janvier 2018, un accord a été rendu public entre l'État, l'Arcep (régulation des communications électroniques) et les opérateurs pour améliorer la couverture mobile du territoire. Parmi leurs nouvelles obligations, les opérateurs ont pris chacun l'engagement de couvrir 5 000 sites en France. Saint Sigismond est le premier des 2 sites retenus en Vendée. Une première étude technique a été réalisée sur notre commune afin d'identifier les emplacements susceptibles d'accueillir un relais téléphonique : le clocher de l'église ou la construction d'un pylône vers le lagunage. Une étude d'impact du projet en matière d'exposition possible aux ondes électromagnétiques a aussi été demandée par la commune.



Quel que soit celui qui sera au final retenu, ces deux emplacements permettront de fournir de la 4G sur l'ensemble du territoire communal et seront prêts à accueillir la 5G dès son déploiement. Bouygues Télécom est l'opérateur choisi par l'État à la suite d'un appel d'offres pour le pilotage de l'opération au niveau local. Cet opérateur a l'obligation d'intervenir pour le compte de tous les opérateurs. Ainsi, tous les habitants, quel que soit leur forfait, bénéficieront du nouvel équipement.

## Création d'un placard au foyer communal

L'armoire qui se trouvait dans la réserve tenait debout « par miracle » et devenait de plus en plus dangereuse. Un placard a donc été fabriqué par l'agent technique qui a également procédé à un rafraîchissement en peinture de la pièce.



## Réunion publique sur la redevance incitative

À l'invitation de la mairie, une réunion a été organisée par le SYCODEM afin de communiquer sur la nouvelle redevance incitative mise en place en début d'année. Quelques habitants étaient présents. Le président du Sycodem a répondu aux questions posées par l'assemblée et a expliqué les nouvelles modalités de fonctionnement et de financement.





### Vœux du Maire (janvier 2018)

La cérémonie des vœux est toujours un moment convivial où une rétrospective des événements passés et la présentation des projets pour l'année à venir sont évoqués. Les nouveaux habitants (neuf foyers se sont installés sur notre commune en 2018) sont mis à l'honneur ainsi que les parents ayant eu des bébés dans l'année (Ils étaient au nombre de six). Comme à l'accoutumée, des plantes, des balades à l'embarcadère de l'Autize, et des arbres ont été offerts.



### 08 mai et 11 novembre

Comme chaque année, les commémorations des deux armistices se déroulent en partenariat avec la commune du Mazeau afin de perpétuer l'indispensable devoir de mémoire.

À l'occasion du centenaire du 11 novembre, nous avons décidé de faire un banquet rassemblant les participants des deux communes. Celui-ci a rencontré un franc succès puisque nous étions une quarantaine de convives autour de la table pour ce moment d'échange et nous pensons déjà à renouveler cette manifestation le 8 mai 2019 (il aura certainement lieu sur la commune du Mazeau) et le 11 novembre 2019. N'hésitez pas à venir nous rejoindre.



### Échange avec la commune de POINTIS INARD

Du 27 avril au 1<sup>er</sup> mai, une délégation de Sigismontais était accueillie par nos amis pyrénéens.

Le séjour a été très intense avec, bien sûr, une balade en montagne, mais aussi une petite incursion en Espagne et une très belle découverte de Toulouse, la ville rose.

En 2019 nos amis nous rendront une petite visite, pour l'Ascension ou La Pentecôte. La date n'est pas encore définitivement arrêtée. Nous vous donnerons l'information dès que possible. Des liens très forts se sont tissés avec nos amis pyrénéens et nous souhaitons que 2019 permettent à de nouveaux habitants de St SIMIN de poursuivre l'aventure avec nous.



## Journée citoyenne

Cette année, nous avons proposé aux habitants de participer à trois chantiers :

- Nettoyage de conches (au départ des Ecluseaux)
- Nettoyage et entretien de l'église (lasure sur les bancs, poussières.)
- Nettoyage du reposoir à côté du foyer communal

Cette manifestation a rencontré un vrai succès. Cela prouve qu'ensemble l'on peut travailler pour le bien-être et le bien vivre de tous.

Un merci tout particulier peut être adressé aux membres du foyer des jeunes, qui ont, une nouvelle fois, répondu présent.

La matinée s'est terminée autour d'un repas pris en commun. Cette journée sera renouvelée et aura lieu le 25 mai prochain. Venez nous rejoindre !... et si vous avez quelques idées, n'hésitez pas à nous en parler !



## Fête de la Musique

Le 16 juin, un public nombreux est venu participer à cette manifestation. Cette année encore, nous avons pu accueillir des groupes divers et de très bonne qualité. Nous avons ainsi pu applaudir « Cici, » le groupe « PALACE » qui nous a proposé une prestation de reprises de rock ainsi que des compositions

personnelles et « La bande à

Cécé ». Vincent de l'embarcadère de l'Autize proposait à la vente des sandwiches des frites et des boissons.

Cette manifestation est reprogrammée pour 2019. Elle aura lieu le 15 juin prochain. Alors, si vous souhaitez contribuer, chanter, jouer de la musique, n'hésitez pas contactez-nous !!





## Festivités du 13 juillet

Cette année encore, un public nombreux et fidèle est venu participer aux festivités. La partie musicale était assurée par Anim'A Son. La retraite aux flambeaux, puis le feu d'artifice ont eu un franc succès. La buvette était cette année, au profit de la dernière association créée sur la commune : Rugby Marais Poitevin. La soirée s'est terminée par le traditionnel bal.



## Cinéma de plein air



La compagnie «la boîte carrée» proposait au public de découvrir 10 courts-métrages de différents pays. Cette animation était organisée par la commission Culture de la CCVSA et s'est déroulée à l'embarcadère. À l'issue de la projection, les spectateurs avaient la possibilité d'écrire une carte postale au réalisateur qui les avait le plus touchés. Il était également possible de partager ses impressions autour d'un verre.

## Barbecue de la convivialité

Le mauvais temps de l'année précédente avait, cette fois-ci, laissé place au soleil et une cinquantaine de personnes a pu se retrouver au Coudreau pour partager un vrai moment de convivialité. Après la distribution d'un foulard rouge à chaque participant, signe de ralliement de cette journée, l'apéritif a été offert par la commune. Les barbecues étaient fournis pour tous, il suffisait de venir avec la viande à griller et surtout de la bonne humeur. Les plus jeunes ont utilisé les jeux de société mis à disposition et les anciens ont « tapé la belote »... Une vraie bonne idée pour retisser les liens après la pause estivale.



La première de cette manifestation a rencontré un vrai succès et sera renouvelée l'année prochaine le samedi 7 septembre. Notez bien la date pour répondre présents.

## Départ de Nadine, agent communal

Le 12 octobre une manifestation était organisée en présence de la famille, l'équipe municipale, les collègues, et anciens collègues à l'occasion de la cessation d'activité communale de Nadine Coiffé. Des cadeaux lui ont été remis (fleurs, plantes, smartbox...).



## Repas des aînés

Cette année encore, une soixantaine de personnes se sont retrouvées le 25 novembre pour partager un repas qui fut cette fois encore très apprécié. Cette manifestation est très importante car cela permet à certaines personnes de rompre leur isolement. Il convient de remercier l'association Arts et Loisirs qui a, cette année encore, assuré la décoration. Chaque convive a pu repartir avec un porte-clé : « J'aime St Sigismond ». Cette journée s'est finie, comme à l'accoutumé en histoire, chansons et belote.



## Arbre de Noël communal

Nous voulions apporter un peu de nouveauté cette année en proposant aux enfants de la Commune de faire un tour de calèche en présence du Père Noël. Malheureusement le temps en a décidé autrement... Mais ce n'est que partie remise ! Une cinquantaine d'enfants étaient donc invités à assister au spectacle de Balthazar et ensuite à la distribution des cadeaux par le Père Noël aidé de ses lutins. Petits et grands se sont ensuite retrouvés autour d'un chocolat chaud, café, vin chaud et brioche.





## AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

Depuis 2002, la commune de Saint-Sigismond est en «regroupement pédagogique intercommunal» avec les communes de Liez et du Mazeau. Les élèves sont par classe de deux niveaux seulement (sauf exception). Les enseignantes y trouvent un confort et peuvent consacrer plus de temps aux élèves. La répartition des élèves dans chaque classe reste du ressort des enseignants. Elle se décide en conseil des maîtres.

**Pour la rentrée scolaire 2018/2019, nous comptons.**

### École Publique de Saint Sigismond

61 rue Principale 85 420 Saint-Sigismond

Tél. : 02 51 52 93 19

Directrice : Marie PROUST

L'école accueille les enfants du Cours Élémentaire 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année (CE1-CE2). 17 élèves



### École Publique de la commune de Liez

85420 LIEZ

Tél. : 02 51 00 75 27

Directrice : Isabelle BORTOLOTTI

L'école accueille les enfants de la Grande Section de maternelle (GS) et ceux du Cours Préparatoire (CP). 21 élèves



### École Publique de la commune du Mazeau

53 route de Sainte-Christine 85420 Le Mazeau

Tel École primaire : 02 51 52 91 01

Tel École maternelle : 02 51 00 94 24

Directrice : Mme Élodie CHARTIER

Professeur des écoles (Maternelle) : Isabelle JOSLAIN

L'école du Mazeau est composée de deux classes. La première accueille les enfants de Petite Section (PS) et Moyenne Section (MS) (29 élèves), classe la mieux adaptée à l'accueil des petits. La seconde accueille les élèves de Cours Moyen 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année (CM1 et CM2, 18 élèves). Cette classe peut ainsi profiter du plateau sportif indispensable à cet apprentissage avant le départ pour le collège.



Merci à nos institutrices ainsi qu'aux employés communaux qui travaillent dans les écoles (dans les classes ou les cantines).



Dans l'attente de la réalisation de travaux pour la sécurité dans l'école de Liez, la commune de Saint Sigismond a accepté d'accueillir dans ses locaux les élèves de cette classe. Ils occupent la seconde classe et profite de la salle des associations qui leur sert de salle de restauration scolaire.

La cohabitation se passe très bien et chacun semble avoir trouvé ses marques dans cette organisation. La mairie de Liez participera aux charges et prête une de ses salles à la commune de St Sigismond pour l'organisation de ses ateliers informatiques... échanges de bons procédés ; ou comment tout problème peut trouver une solution si les bonnes volontés se rassemblent.



# Le transport scolaire

Depuis le 1er septembre 2017, le conseil régional des Pays de la Loire prend en charge la gestion des transports scolaires de votre département.

Les modalités d'inscriptions et les principes d'organisation des circuits restent inchangés. Inscription aux transports scolaires par internet Rubrique Transports scolaires régional en Vendée sur le site du Conseil Régional. [www.transports.vendee.fr](http://www.transports.vendee.fr).

Inscriptions en cours d'année : s'adresser aux organisateurs secondaires

Les transports sont garantis par l'entreprise Soulard pour une compétence assurée par le conseil Régional (avec un service déconcentré au Département). Deux bus assurent le transport scolaire sur le RPI. L'AFR (Association Familles Rurales de Maillezais) et la commune du Mazeau restent organisateur secondaire (gère l'accompagnement, les circuits...) et appellent les participations des parents et des communes.

## 2 Types de transport

- Pré-ramassage : Lorsque le transporteur prend en charge l'enfant près de son domicile pour l'emmener vers une des écoles du RPI (service payant pour les familles)
- Transport RPI : transport scolaire entre les écoles du RPI – point d'arrêt : école à école (gratuit)

**RAPPEL** : Quel que soit le transport utilisé, l'inscription préalable est obligatoire.



Avec le gilet fluo – le transport scolaire en toute sécurité

# Action Sociale

## Transport solidaire

Quatre chauffeurs bénévoles : M. et Mme BREGEON, Mme MONTAMAT et Mme VAILLANT assurent le service.

Merci à Mme DEL BOCCA et Mme BOURNEAU de nous avoir accompagnés pendant ces quelques années.

**Pour toute demande d'information : Mme Martine BARBIER au 07.50.40.32.27**

## Atelier informatique

Cet atelier mis en place cette année avec deux formateurs, Hervé MURAIL et Cyril MONTAMAT a mobilisé 10 personnes.

Pour des raisons professionnelles, M. MURAIL n'a pas pu reprendre à la rentrée, M. MONTAMAT étudie ses possibilités d'emploi du temps pour reprendre ces cours.

APPEL :

Nous sommes à la recherche d'une personne bénévole qui pourrait le seconder.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous faire connaître au secrétariat de la Mairie.

## Rencontres intergénérationnelles

Les rencontres autour des jeux et de l'atelier couture ont repris à la rentrée scolaire 2018. Les participants (enfants et aînés) trouvent toujours un grand plaisir à partager ces moments. Si vous souhaitez rejoindre le groupe, voici les dates pour 2019 : 21 janvier, 4 mars, 29 avril, 13 mai, 24 juin. Les rencontres ont lieu à l'école de 13 h 30 à 14 h 30. N'hésitez pas à vous inscrire. Contact : Mme Barbier Martine 02.51.52.95.77 ou Montamat Eliane 09.67.49.27.42

Durant ces rencontres, les enfants avec les aînés et le concours de l'association Arts et Loisirs ont confectionné un tableau mural représentant l'arbre de la cour de l'école pendant les quatre saisons. Les jeunes et moins jeunes trouvent toujours un grand plaisir à se retrouver autour de jeux ou de l'atelier couture.

Cette œuvre est exposée dans la salle du conseil municipal de la Mairie



À la rentrée, les dates suivantes ont été fixées de 13 h 30 à 15 h

04/03/19  
29/04/19  
17/05/19  
24/06/19

Les personnes disponibles à une ou plusieurs de ces dates sont les bienvenues. Pour la bonne organisation, merci de vous inscrire deux jours avant

Contacts : Martine BARBIER 02.51.52.95.77 ou Eliane MONTAMAT 09.67.49.27.42

## Rencontres avec les associations communales

Le 16 novembre, une réunion avec les associations a eu dans la salle qui leur est réservée.

Les modalités d'obtention de la subvention communale ont été rappelées

- Organiser annuellement une assemblée générale
- Fournir les statuts et dès que ceux-ci changent
- Fournir annuellement une attestation d'assurance
- Organiser des manifestations ouvertes à l'ensemble des habitants de la commune

La municipalité met à disposition gratuitement, la salle communale pour organiser les assemblées générales et une manifestation. Elle étudie les modalités pour faciliter l'organisation de manifestations créant du dynamisme sur notre commune.

Il est également possible de demander l'impression de documents, en noir et blanc, au secrétariat, à condition de fournir un document prêt à être photocopié et de le faire suffisamment tôt avant la date de manifestation ; ainsi d'un envoi par mail à l'ensemble des habitants.

## SYCODEM

Un bac de récupération de coquillages est mis en place devant le foyer communal. Il sera à disposition toute l'année.

The poster features the Sycodem Sud-Vendée logo at the top left, with the tagline 'ensemble, réduisons nos déchets'. The main heading 'Recyclez vos coquilles d'huîtres et coquillages' is prominently displayed in the center. Below the text is a photograph of various seashells, including scallops and oysters, resting on a sandy surface. A yellow ribbon is draped across the shells. The bottom section of the poster provides specific collection details for Saint-Sigismond, including the location '45 RUE PRINCIPALE (FOYER COMMUNAL)'. It also includes a warning icon and text about acceptable items (shells, prawns, etc.) and a small graphic at the bottom right that says 'NOS DÉCHETS AGISSONS PLUS POUR EN FAIRE MOINS'.

**Sycodem**  
Sud-Vendée  
ensemble, réduisons nos déchets

**Recyclez**

**vos coquilles d'huîtres et coquillages**

**Votre commune participe à l'opération de collecte de coquilles d'huîtres et de coquillages, venez les déposer à :**

**SAINT-SIGISMOND :**  
**Point(s) de collecte :**  
45 RUE PRINCIPALE (FOYER COMMUNAL)

**Collecte de coquillages uniquement :**  
coquilles d'huîtres, coquilles saint-jacques, moules, praires, bulots, bigorneaux, palourdes...  
Tout apport contenant des crustacés (crevettes, langoustines), rince-doigts, assiettes ou autres déchets ne sera pas accepté.

**NOS DÉCHETS AGISSONS PLUS POUR EN FAIRE MOINS**

Pour plus d'informations renseignez-vous auprès de votre commune ou sur [www.sycodem.fr](http://www.sycodem.fr)

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)

Notre CCAS prend en charge la cotisation annuelle des chauffeurs bénévoles auprès du centre social « Le kiosque » de Benet.

Cette année, il a étudié et accepté des demandes de délais de paiements pour la taxe de raccordement à l'assainissement collectif. Toute demande supplémentaire devra être transmise en Mairie et sera étudiée au cas par cas.

Le listing des personnes isolées a été révisé. Il est utilisé par les membres du CCAS en cas d'intempéries, ou événement extrême (canicule, tempête, inondations...) pour assurer le lien et venir en aide éventuelle aux personnes seules.

### Organisation quinzaine bleue

Le CCAS a proposé cette année une animation sur le thème « Les seniors et la conduite automobile ». Le 18 octobre une quinzaine de personnes se sont retrouvées autour d'Angéline BOURNEAU, monitrice d'auto-école. Par un jeu de questions/réponses, les participants ont pu évaluer leur niveau de connaissance par rapport aux évolutions du Code de la Route. Si ce thème vous intéresse, faites-le savoir, nous pourrions renouveler ce type de présentation en l'élargissant à des automobilistes qui ne sont pas encore seniors !!



-----

### Le Secours Catholique près de chez vous !...

Le Secours Catholique vient en aide aux personnes en difficulté. Pour cela, les personnes désirant cette aide doivent se faire connaître et s'inscrire en Mairie

Nous recevons ces familles à l'épicerie solidaire deux fois par mois (le mercredi tous les 15 jours), les dates vous seront données en Mairie.



L'espace vêtements est ouvert les mêmes jours, **il est ouvert à tous**. Nous y avons les vêtements neufs et d'occasion et acceptons les dons de vêtement en parfait état.

Le local se situe : **15 rue de la treille 85 420 MAILLEZAIS**

Pour tous renseignements, adressez-vous à :

**Josy FLEURET Responsable de l'espace vêtements - 02.51.52.94.77**



**L'Association Locale ADMR du Service d'Aide de Maillezais** intervient sur les communes de Bouillé-Courdault, Liez, Maillezais, Nieul-sur-l'Autise, Saint-Hilaire-des-Loges, Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Sigismond et Xanton-Chassenon.

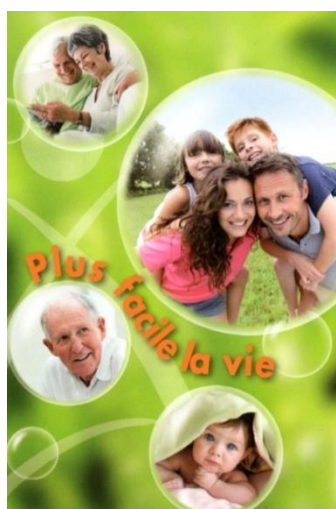
### **L'ADMR apporte une aide auprès des familles :**

- Aide lors de l'arrivée d'un bébé (avant et après l'accouchement) ;
- Garde d'enfants, particulièrement pour les horaires atypiques, permettant aux parents de partir à leur travail en toute sérénité ;
- Aide à l'occasion d'un problème de santé d'un des parents ou lors d'un décès ;
- Aide au ménage et au repassage pour tous les parents qui souhaitent se voir décharger de tâches ménagères.

Un financement de la CAF peut-être obtenu en fonction du quotient familial. En outre, une réduction d'impôts de 50 % est faite selon la loi en vigueur, sur l'ensemble des dépenses effectuées. L'association est à votre disposition pour formuler votre demande et constituer un dossier.

### **L'ADMR apporte une aide à l'autonomie :**

- Les aides à domicile interviennent auprès des personnes âgées, ou en situation de handicap, pour les aider dans les tâches de la vie quotidienne (ménage, repassage, courses...) et également pour les actes essentiels (aide à la toilette, à l'habillage...)
- La téléassistance permet aux personnes fragilisées par l'âge, le handicap ou la maladie de continuer à vivre chez elles en toute sécurité.



# LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ÉCOLES DU RPI DU MARAIS (SIGE)

## Son objet

Le syndicat intercommunal a pour objet la gestion matérielle des écoles (acquisition des fournitures, acquisition, maintenance et entretien du matériel et mobilier dans les écoles, frais de télécommunication [téléphone & internet], frais de produits d'entretien pour cantines et écoles, frais de pharmacie, transport pour sorties, à l'exception des sorties culturelles financées par l'APE [Association des Parents d'Élèves], assurance RC des écoles, gestion des crédits pédagogiques, gestion des cantines du RPI Liez- Le Mazeau - St Sigismond. Ce syndicat a été créé en 2003 pour une plus grande équité entre les écoles, il est en effet préférable d'avoir, pour chaque commune, des dépenses équivalentes et un niveau d'équipement semblable pour les élèves des trois écoles du RPI. Les décisions budgétaires sont donc prises en commun par le bureau où siègent les maires des trois communes.

## Composition du bureau

Le SIGE est composé de deux membres titulaires et deux membres suppléants de chaque commune. Mme Béatrice TRITSCHLER assure la présidence.



## Les décisions du SIGE prises en 2018

### BUDGET 2018

Le budget laissant apparaître une participation des communes membres à hauteur de 8 378,80 € la répartition s'effectue selon les statuts et les effectifs de la rentrée de septembre 2018/2019. La participation fait l'objet de deux appels avec un premier versement en juin [70 %] – un second [solde] en septembre-octobre :

|                        | <u>fonct.</u> | <u>invest.</u> | <u>TOTAL</u> | <u>70%</u> | <u>30%</u> |
|------------------------|---------------|----------------|--------------|------------|------------|
| <b>LIEZ</b>            | -415.47       | 3 436.51       | 3 021.04     | 2 114.73   | 906.31     |
| <b>LE MAZEAU</b>       | -855.39       | 3 436.51       | 2 581.12     | 1 806.79   | 774.34     |
| <b>SAINT SIGISMOND</b> | -659.87       | 3 436.51       | 2 776.64     | 1 943.65   | 832.99     |
|                        |               |                |              |            |            |
|                        | -1 930.73     | 10 309.53      | 8 378.80     | 5 865.16   | 2 513.64   |
|                        |               |                |              | 8 378.80   |            |

### DÉROGATIONS

Rappelant que le SIGE et les communes mettent à la disposition des familles toutes les infrastructures nécessaires à la scolarisation de vos enfants :

- garderie : 7 h 30 -9 h et 16 h 30 -18 h 30,
- ramassage scolaire [gratuit entre les écoles du RPI],
- cantines scolaires.

Le SIGE a pris la décision de ne plus accepter de dérogation. En 2018 il a apporté un avis défavorable à quatre demandes de dérogations.

## MARCHE PUBLIC POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON EN LIAISON CHAUDE DES REPAS

Le marché attribué à Poitou Resto pour 3 années arrivait à échéance le 06/07/2018. Le SIGE a donc relancé une procédure pour 3 ans. Convivio [le nouveau nom de Poitou Resto] a été retenu avec une offre à 2,637 €/repas pour les élèves et 3,344 €/repas pour les adultes. Cette entreprise présente de bonnes références avec une attention particulière pour les produits locaux.



Le SIGE a donné son accord pour la fourniture de repas sans porc sur demande.

### TARIFS CANTINE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

Compte tenu du fait que notre fournisseur Convivio a proposé pour l'an prochain des tarifs identiques, Mme La présidente propose de ne pas faire évoluer les tarifs de la cantine et propose les tarifs comme suit pour l'année scolaire 2018 -2019. Le comité syndical a accepté à l'unanimité.



*Pour info : ces tarifs n'englobent pas les frais annexes à charge du SIGE : Personnel, entretien, eau, électricité...*

| USAGERS                                   | Tarifs année scolaire 2018/2019 |
|-------------------------------------------|---------------------------------|
| Tarif enfants scolarisés                  | 2,95 €                          |
| Tarif adultes                             | 4,25 €                          |
| Tarif adultes non rémunérés et stagiaires | 4,25 €                          |

### ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Les parents d'élèves souhaitant abandonner la gestion de l'accueil périscolaire « Les enfants du marais », ils ont pris contact avec les mairies afin de demander la prise en charge et l'organisation de ce service. Après plusieurs réunions, les communes se sont mises d'accord et ont proposé que le SIGE prenne cette compétence à compter du 01/09/2018.

Les démarches administratives pour la compétence ont été acceptées par toutes les parties qui ont pris note de la perte de la subvention de la communauté de communes qui ne peut pas subventionner une commune.

L'accueil périscolaire restera accueil de mineur déclaré auprès des services Jeunesse et Sports ouvrant droit aux aides de la CAF [caisse d'allocations familiales] et la MSA [mutualité sociale agricole].

Considérant le don de 3 000 € des enfants du Marais, le SIGE a accepté de reprendre l'activité en conservant pour 2018/2019 les tarifs appliqués l'an passé, à savoir :

|                | Nouvelle proposition pour TARIFS SIGE 2018-2019 |
|----------------|-------------------------------------------------|
| Tarif matin    | 1,65                                            |
| Tarif soir     | 2,75                                            |
| JOURNÉE ENTÈRE | 4,20                                            |

Le SIGE a procédé au recrutement sur contrat, d'une animatrice : 4 jours par semaine, matin et soir. À cela s'ajoute 2h par semaine pour le ménage et les tâches administratives.

Cathy MONTAMAT a accepté de se charger de l'accueil périscolaire le matin de 7 h 30 à 9 h et le soir de 16 h 30 à 18 h 30. Titulaire du BAFA, elle a été nommée Directrice de l'accueil. Elle est aidée par des bénévoles Mme Gisèle SYLVAIN et Mme Joëlle DESVIGNES qui assurent l'aide aux devoirs les lundi et jeudi.

## APPEL A CANDIDATURE

Le nombre d'enfants pris en charge à l'accueil périscolaire étant en constante augmentation, mais aussi parce que nous pensons que les rencontres intergénérationnelles, à l'image des rencontres à l'école de St Sigismond, sont très profitables pour les enfants... et les adultes, nous sommes à la recherche de personnes disposant de temps pour participer aux activités, aides aux devoirs et animations diverses.

Toutes les bonnes volontés intéressées peuvent prendre des renseignements et/ou s'inscrire en mairie de St Sigismond.



## ACQUISITION DE MATÉRIEL POUR LE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE



Le SIGE a souhaité poursuivre son effort dans l'acquisition de matériel destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires. En effet les classes de Liez, Le Mazeau et St Sigismond ayant été dotées de vidéo projecteur interactif, l'évolution des moyens est passée par l'acquisition de tablettes numériques pour l'école de St Sigismond, l'enseignante ayant fait savoir sa volonté d'adhérer à cette évolution des méthodes. Le bureau du SIGE a donc souhaité prolonger l'offre pour les élèves du cours moyen, scolarisés au Mazeau. En septembre, au moment du choix du prestataire, l'inspection académique a fait savoir que les

écoles pouvaient prétendre à une aide pour ce type d'investissement à hauteur de 50 % de la dépense hors taxe.

Dans l'espoir d'une subvention de 2 248,21 € pour un devis d'un montant de 4 496,42 € HT, les membres du bureau ont, à l'unanimité moins une voix, souhaité, décaler la validation des achats afin de pouvoir profiter de la subvention.



## RÉPARTITION DES EFFECTIFS A LA RENTRÉE 2018/2019

|                                                 | Classe de<br>St<br>Sigismond<br>A1 | Classe de<br>Liez<br>A2 | Classe du<br>Mazeau 1<br>A3 | Classe du<br>Mazeau 2<br>A4 | enfants/Cn<br>e<br>[=A1+A2+A3+A4] | élèves ext<br>accueillis | TOTAL<br>pour<br>répartition | Répartition |
|-------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|--------------------------|------------------------------|-------------|
| SAINT<br>SIGISMOND                              | 7                                  | 9                       | 7                           | 5                           | 28                                | 2                        | 30                           | 6/17        |
| LIEZ                                            | 0                                  | 5                       | 11                          | 4                           | 20                                | 2                        | 22                           | 22/85       |
| LE MAZEAU                                       | 8                                  | 6                       | 7                           | 5                           | 26                                | 7                        | 33                           | 33/85       |
| AUTRES<br>COMMUNES                              | 2                                  | 2                       | 2                           | 5                           | 11                                |                          |                              |             |
|                                                 |                                    |                         |                             |                             |                                   |                          |                              |             |
| TOTAL/Classe                                    | 17                                 | 22                      | 27                          | 19                          | 85                                | 11                       | 85                           |             |
| TOTAL RPI - le jour de la rentrée scolaire = 85 |                                    |                         |                             |                             |                                   |                          |                              |             |

## Comptabilité du SIGE

| Ordonnancé<br>2018                                        |                     |
|-----------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                                     |                     |
| <b>Dépenses</b>                                           | <b>97 553,16 €</b>  |
| 011 - Charges à caractère général                         | 90 111,92 €         |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés             | 6 639,58 €          |
| 023 - Virement à la section d'investissement              | 0,00 €              |
| 65 - Autres charges de gestion courante                   | 801,66 €            |
| 67 - Charges exceptionnelles                              | 0,00 €              |
| <b>Recettes</b>                                           | <b>153 169,52 €</b> |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)       | 59 074,40 €         |
| 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses | 64 467,30 €         |
| 74 - Dotations, subventions et participations             | 16 757,62 €         |
| 76 - Produits financiers                                  | 0,00 €              |
| 77 - Produits exceptionnels                               | 12 870,20 €         |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                                     |                     |
| <b>Dépenses</b>                                           | <b>787,06 €</b>     |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement    | 787,06 €            |
| 21 - Immobilisations corporelles                          | 0,00 €              |
| <b>Recettes</b>                                           | <b>787,06 €</b>     |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement            | 0,00 €              |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves                  | 787,06 €            |

# ÉTAT CIVIL

## En 2018 à Saint Sigismond



### Naissances



HUGON BOISSIN  
Reth

Mila

22/04/2018



RIVAUULT COIFFE  
Canal de Reth

Lissandre

23/02/2018



### Mariage

SEEGMAN Guy et DESPRE Denise

se sont dit oui le 10/03/2018



### Décès



M. BŒUF Jean-Pierre  
Le Coudreau

16/01/2018

M. CHABOT Bernard  
Le Coudreau

16/04/2018

Mme CLÉMENT Lucette  
Le bourg

17/10/2018

Nous ont aussi quittés cette année, mais n'apparaissent pas sur nos registres

Mme GARNIER Bernadette 05/05/2018

M. VIMPIERRE Jacques 18/02/2018

## Il y a 100 ans à Saint Sigismond : État civil 1918

### Les naissances

| Numero<br>Acte | Nom                                   | date<br>naissance |
|----------------|---------------------------------------|-------------------|
| 1              | BOEUF Amande Gabrielle Victoria       | 24/01/1918        |
| 9              | COCHARD Roger Alexandre Etienne       | 18/12/1918        |
| 6              | GIBault Aimée Florentine Léontine     | 09/08/1918        |
| 3              | GRELIER Marguerite Jacqueline         | 09/03/1918        |
| 4              | LESTERPT André Raymond Marius         | 27/04/1918        |
| 2              | METEAU Eugène Pierre Charles          | 23/02/1918        |
| 8              | THÉBAUD Norbert Pierre                | 24/08/1918        |
| 7              | THÉBAUD Odette Marie Eglantine Régine | 24/08/1918        |
| 5              | VIOLEAU Pierre René Gabriel Léon      | 16/05/1918        |

### Les mariages

| Numero<br>Acte | date<br>mariage | Nom Epoux                              | Nom Epouse                                 |
|----------------|-----------------|----------------------------------------|--------------------------------------------|
| 1              | 08/01/1918      | FERRON Camille Gabriel                 | CHAILLÉ Marie Louise Céline Léontine Elise |
| 2              | 28/08/1918      | MÉTAYER François Mandé Alphonse Eugène | BONNEAU Emilienne Victoria Léona           |
| 3              | 16/09/1918      | LARGEAUD Pierre                        | THIBAUDEAU Léontine Marie Louise           |
| 4              | 17/09/1918      | CADET Léon Maxime                      | BERTRAND Alexandrine Marthe Mélina         |
| 5              | 28/10/1918      | GARNIER Marcel Calixte Jules Léon      | GUÉNON Marie Louise Alexandrine            |

### Les décès

| Numero<br>Acte | Date décès | Nom du Defunt                                    | Nom Marital |
|----------------|------------|--------------------------------------------------|-------------|
| 4              | 09/05/1918 | BOUCHAND Marie Louise Joséphine                  | LÉGERON     |
| 11             | 19/11/1918 | CADET Léon Maxime                                |             |
| 10             | 19/11/1918 | CHATAIGNER Louis                                 |             |
| 9              | 18/11/1918 | CHATAIGNER Pierre Désiré                         |             |
| 5              | 07/07/1918 | CHAUVEAU Marguerite                              | DEVAUD      |
| 1              | 14/03/1918 | COCHARD Marie                                    | COCHARD     |
| 3              | 28/03/1918 | COIFFÉ Camille Yvon André                        |             |
| 6              | 18/08/1918 | FAUCHER Théolynde Yvonne Rosalie                 |             |
| T 8            | 02/04/1918 | GIBEAUD Emile Pierre Auguste                     |             |
| 12             | 21/12/1918 | MATHÉ Marie-Louise Alexandrine Mélanie Gabrielle |             |
| 8              | 01/11/1918 | MORIN Berthe Léontine Louise                     |             |
| 2              | 23/03/1918 | POUPONOT Marie Angélique                         | BOUHIER     |
| T 11           | 02/09/1918 | SIMONNEAU Paul Clotaire Marcel                   |             |
| 7              | 25/08/1918 | THÉBAUD Norbert Pierre                           |             |

## Répartition des secours sur la commune



Le Service départemental d'Incendie et de secours de la Vendée est composé de sapeurs-pompiers professionnels, mais aussi, **et en majorité, de sapeurs-pompiers volontaires** qui concourent à l'ensemble des missions opérationnelles au travers d'un noble engagement. En plus des interventions quotidiennes, les sapeurs-pompiers sont sollicités pour contribuer à la réussite d'événements importants comme l'arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape du tour de France.

Pour faire face à un nombre croissant de sollicitations, l'ensemble des centres de secours a besoin aujourd'hui plus que jamais de forces vives. Aussi, hommes ou femmes, âgés de 18 à 50 ans, vous pouvez vous engager au profit de la population en devenant sapeurs-pompiers volontaires.



les coordonnées ci-après.

Nul besoin d'être sportif de haut niveau. Si vous défendez des valeurs telles que l'altruisme et la solidarité et que vous souhaitez être pleinement acteur d'une vie citoyenne, il vous suffit de prendre contact avec le centre de secours dont vous trouverez

### Coordonnées :

Chef de Centre : Lieutenant Abel GARREAU –  
abel.garreau@sdis-vendee.fr 06.83.97.45.61

SDIS de la Vendée BP 695 – Les Oudairies 85017 La Roche-sur-Yon Cédex

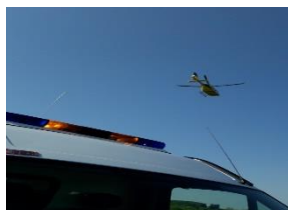
Retrouvez le SDIS sur

FB (mettre logo FB) « Service départemental d'incendie et de secours de la Vendée – SDIS 85

Twitter (logo Twitter) “@SDIS85”

Site internet :

[www.sdis85.com](http://www.sdis85.com)







Après bien des années, la volonté de plusieurs chefs de centres, le soutien de plusieurs équipes municipales et une pose de première pierre le 24 octobre 2017, un nouveau centre de secours est né.

Inauguré le 22 septembre 2018, il donne à l'équipe existante et aux nombreux successeurs, dont vous faites peut-être partie, un atout majeur, un bel outil mis à la disposition d'une population damvitaïse venue nombreuse pour assister à cette cérémonie qui a été à la hauteur de l'évènement.

Ce nouveau centre nous permettra de faire face à l'énorme augmentation d'activité du centre comme de nombreux autres centres de secours de Vendée. En effet, sur la période d'un an, du 01 décembre 2017 au 01 décembre 2018, nous avons enregistré une augmentation de plus de 33 % d'activité passant de 136 interventions à 181 interventions.

| Type d'intervention         | 2017 | 2018 | Augmentations |
|-----------------------------|------|------|---------------|
| Secours à Personne          | 114  | 143  | + 25,44 %     |
| Accidents sur voie publique | 10   | 16   | + 60,00 %     |
| Incendies                   | 10   | 17   | + 70,00 %     |
| Opérations diverses         | 2    | 5    | + 150,00 %    |
| Totaux                      | 136  | 181  | + 33,01 %     |

- 98 sur notre secteur de premier appel (54,14 %)
- 83 hors secteur de premier appel (45,86 %)

Cette année 2018 a été aussi très riche en recrutement, une nouvelle Sapeur-Pompier, Nolwenn DRUEZ et de nouveaux Jeunes Sapeurs-Pompiers portant à quatre l'effectif JSP, Mattéo, Gwendoline et Samuel.

Un grand merci à l'ensemble du personnel pour son investissement cette année tant pour la formation que pour le déménagement de l'ancien centre et l'emménagement dans le nouveau centre où chacun d'entre nous a déjà pris agréablement ses marques puisque depuis le 20 juillet, nous avons effectué 85 interventions sur les 181 de l'année. Autant dire que nous avons apprécié rapidement tous les avantages d'une telle structure.

Un merci aussi aux entreprises qui nous soutiennent en autorisant le départ des Sapeurs-Pompiers pendant leur temps de travail. À ce titre l'entreprise TFCM sera labellisée lors d'une cérémonie, courant janvier 2019, à la préfecture de La Roche-sur-Yon, pour ses près de vingt ans de partenariat avec le SDIS.

Enfin un merci à tous ceux qui nous soutiennent d'une façon ou d'une autre comme le village vacances pour nos cours de JSP et la piscine ou chacun de vous au travers de vos dons pour les calendriers.

École JSP :

**Tu as 14 ans ?**

**Tu es fasciné(e) par les sapeurs-pompiers ?**

**Tu habites près d'un centre de secours ?**

***DEVIENS JEUNE SAPEUR-POMPIER (JSP) !***



La section des JSP Sèvre-Autize accueille chaque samedi matin une quinzaine de jeunes. Les activités proposées leur permettent d'être initiés aux techniques des premiers secours ainsi qu'à celles de la lutte contre les incendies. Les jeunes découvriront tous les aspects de l'activité des sapeurs-pompiers. La pratique du sport fait partie intégrante de la formation. Mais l'aspect physique, sportif, indispensable à la lutte contre le feu et aux secours, n'est pas la seule chose que t'apporteront les activités, en effet la solidarité et le civisme en sont des éléments fondamentaux ! C'est aussi tout un état d'esprit que vous transmettront les formateurs bénévoles.



Devenir JSP, quelle démarche ?

- Adresser un courrier au chef du centre desservant votre commune, avant le 30 avril de chaque année
- Vous serez convoqués pour un entretien et un test de sélection

La formation ?

Elle est dispensée sur 3 ans les samedis matins.

Après 3 années de formation, passage du brevet national des JSP, puis intégration dans un centre de secours.



**CONTACT : Fabian NAULEAU, président**  
***Fabian.Nauleau@sdis-vendee.fr***

# La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE



25, rue de la Gare 85420 Oulmes  
Tél : 02 51 50 48 80 Fax : 02 51 50 48 75  
[secretariat@cc-vs-a.com](mailto:secretariat@cc-vs-a.com)

## Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat

**L'OPAH permet aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs d'obtenir des aides à la rénovation pour leur logement de plus de 15 ans**, notamment dans le domaine des économies d'énergie, de l'adaptation du logement et de la réhabilitation des installations d'Assainissement non collectif.

### DES ACTIONS CIBLÉES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS

**Les actions programmées dans le cadre de l'OPAH concernent (sous conditions) :**

- l'amélioration des résidences principales (propriétaires occupants)
- la rénovation de logements vacants pour leur mise en location (propriétaires bailleurs)
- la mise aux normes des installations d'Assainissement non collectif
- l'embellissement des centres-bourgs grâce à l'amélioration des façades

Grâce à ce programme, la Communauté de Communes espère toucher un maximum de 162 logements/an, soit un total de 486 logements pour la durée de l'opération.

---

### ANIMATION DE L'OPAH

L'association Hatéis Habitat (ex Habitat & Développement) est chargée :



- du suivi des dossiers
- et d'animer les permanences qui se tiendront dans les locaux de la Communauté de Communes tous les 2e et 4e mercredis de chaque mois.

### BUDGET GLOBAL DE L'OPAH 2015-2017

**Le budget global annuel d'investissement maximum destiné au financement des 4 actions de l'OPAH 2015-2017 s'élève à 854 000 € dont 116 750 € à la charge de la Communauté de Communes.**

**Cette opération est financée par plusieurs acteurs :**

- État (ANAH) via le Conseil Général dans le cadre de sa compétence en matière d'« Aides à la pierre »
- État – FART
- Conseil Général de la Vendée
- Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise

# École Intercommunale de musique VENDÉE – SÈVRE – AUTISE

L'École Intercommunale de Musique Vendée Sèvre Autise compte cette année 172 élèves.

## ENSEIGNEMENT

L'École Intercommunale de Musique assure un enseignement musical de cycle I et de cycle II.

### Formation musicale

Les élèves sont accueillis à partir de la grande section pour le jardin musical et du CE1 pour la formation musicale.

La formation musicale, enseignée lors de cours collectifs, est une base obligatoire et indispensable à la pratique de l'instrument.

### Disciplines instrumentales

Les élèves sont accueillis à partir du CE1. Les cours d'instruments sont individuels et dispensés par **14 professeurs spécialisés**.

■ Les disciplines proposées privilégient les instruments d'orchestre :

Hautbois - Flûte traversière - Basson-Clarinette -Saxophone - Trompette- Cor d'harmonie- Trombone – Tuba - Batterie/percussion

■ Les autres disciplines proposées :

Violon- violoncelle- Piano - Guitare

### Pratique collective

La musique naît réellement de la pratique collective car elle permet une mise en mouvement de l'apprentissage instrumental. L'École Intercommunale de Musique participe au développement de la pratique collective en proposant différents ateliers de pratique collective.

Afin qu'il bénéficie d'une formation complète et de qualité nous proposons aux élèves d'intégrer un atelier musical dès la première année de formation instrumentale.

Élément essentiel du parcours musical et complément indispensable de l'apprentissage instrumental, les ateliers de pratiques collectives proposent différentes esthétiques musicales. Ils permettent aux enfants, adolescents et adultes, de développer leur sensibilité, d'affiner leurs capacités d'écoute et d'approfondir leur technique instrumentale.

Ils sont ouverts à tous, selon le parcours, l'expérience et les envies de chacun, et sont placés sous la responsabilité d'un professeur qui en assume la direction artistique.

## NOUVEAU :

### ATELIER ORCHESTRE POUR DÉBUTANTS

Professeur : Grégoire TAPIN  
Dès la première année d'instrument (cordes, vents et percussions)  
**Mercredi de 18 h 30 à 19 h à Benet**

### ATELIER ORCHESTRE JUNIOR

Professeur : Victorien GARREAU  
**Lundi de 18 h à 19 h à Maillé**

### ATELIER BIG BAND (JAZZ)

Professeur : Grégoire TAPIN  
**Mercredi de 20 h à 21 h 30 à Benet**

### ATELIER GUITARES

Professeur : Marine BOUILLY  
**Samedi de 11 h à 12 h à Benet**

### ATELIER CORDES

Professeur : Francis TÉTAUD  
**Mercredi de 17 h 30 à 18 h 30 à Benet**



# LA JOURNEE DE L'EAU 2019

## 1 – La Journée Mondiale de l'Eau

La Journée mondiale de l'eau a été adoptée le 22 décembre 1992 par l'Assemblée générale des Nations Unies (Sommet de Rio). Elle a lieu le 22 mars. En 2019, le 22 sera un vendredi.

### Pourquoi une Journée mondiale de l'eau ?

La Journée mondiale de l'eau est une célébration internationale et une occasion d'en apprendre plus sur les sujets liés à l'eau. C'est également l'occasion d'en parler autour de nous, d'agir et de changer le cours des choses. ONU Eau - l'entité qui coordonne les travaux de l'ONU liés à l'eau et l'assainissement - définit un thème chaque année correspondant aux défis d'aujourd'hui et de demain.

### Vendée Eau

Dans le cadre de cet événement international, **Vendée Eau** organise des journées « Portes ouvertes », appelées **La Journée de l'Eau** dans les usines d'eau potable qui accueille jusqu'à 1 000 visiteurs pour cet événement.

Cette journée est l'occasion de découvrir les différentes étapes de fabrication de l'eau du robinet grâce à la visite de l'usine d'eau potable. De la prise d'eau brute dans le barrage jusqu'aux robinets des abonnés, l'eau potable n'a plus aucun mystère pour les visiteurs.

## 2 – Le Sud-Vendée à l'honneur en 2019

Un roulement est réalisé tous les ans entre les ouvrages de distribution.

Pour 2019, **Vendée Eau** organise La Journée de l'Eau le dimanche 24 mars de 10h00 à 18h00. **Vendée Eau** ouvre le [site du barrage à Mervent](#) et [l'usine d'eau potable de La Balingue à L'Orbrie](#) à la visite.

Des animations seront proposées tout au long de la journée au public. Un programme détaillé sera diffusé ultérieurement.

## 3- Renseignements

**Entrée gratuite.**

**Nombre de places limitées durant les visites. Prenez vos précautions.**

**Restauration sur place au barrage de MERVENT.**

### Contact :

**Vendée Eau**

**Service Communication**

**02 51 24 82 00**

[www.vendee-eau.fr](http://www.vendee-eau.fr)



## L'initiation au travail manuel & La découverte des métiers

Pour les enfants de 9 à 14 ans dans un environnement d'ateliers avec de vrais outils sous l'oeil expérimenté des gens de métiers : en maçonnerie, carrelage, mosaïque, menuiserie, charpente, plomberie, électricité, peinture, modelage, tôlerie fine, forge, mécanique, jardinage, horticulture, art floral, couture, broderie, cuisine, boulangerie, pâtisserie, chocolaterie.

Retrouvez nous au :  
**18 Zone Artisanale les Champs Francs**  
**85490 BENET**



## L'épanouissement de deux générations

Vous pouvez soutenir ces actions comme

**« membre bienfaiteur »**

En remettant un chèque en don au nom de l'Outil en Main à :

**Jean-François Simoneau, Trésorier de l'Outil en Main VSA**  
**18 Zone Artisanale les Champs Francs**  
**85490 BENET**

Un reçu vous sera remis. Votre don vous donne droit à une réduction d'Impôt égale à 66% du montant de la somme versée dans la limite d'un plafond égal à 20% de votre revenu.

## L'I.I.B.S.N. ET LE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

À la différence d'autres cours d'eau où la propriété du lit est partagée entre les propriétaires des parcelles attenantes, la Sèvre Niortaise et trois de ses affluents, le Mignon, la Jeune Autize et la Vieille Autize, sont des propriétés publiques. On parle de Domaine Public Fluvial (DPF). Cette propriété publique comporte le lit de la rivière et ses berges jusqu'au niveau de débordements des eaux.



L'IIBSN est un établissement public créé en 1987 par les Conseils Généraux de Vendée, Deux-Sèvres et Charente-Maritime. Depuis le 1er janvier 2014, elle est propriétaire et gestionnaire du Domaine Public Fluvial de la Sèvre Niortaise, des Autizes et du Mignon, qui lui a été transféré par l'État. Dans ce cadre, elle assure : l'entretien du Domaine, la continuité de la navigation, les travaux d'aménagement des ouvrages hydrauliques devenus sa propriété, la gestion des Autorisations d'Occupation temporaires et la Police du Domaine.

De part et d'autre de la voie d'eau, sont définies des servitudes de passage. Le propriétaire public ou privé de la parcelle attenante au cours d'eau doit laisser libre de tout obstacle un espace permettant le passage des promeneurs, pêcheurs, services et secours.

Concernant la Sèvre Niortaise et ses affluents, il existe deux types de servitude : celle de marchepied, large de 3,25 m, et celle de halage, large de 6 m qui s'applique dans la majorité des cas.

### ÉVOLUTION DES LIMITES DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL ET DES SERVITUDES

Les limites des propriétés et des servitudes ne sont pas fixes. Elles évoluent et se déplacent en fonction de la mobilité du cours d'eau dans son lit majeur (érosion ou accumulation sédimentaire).

### L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

Toute installation à titre privatif du Domaine Public Fluvial est soumise à autorisation. Celle-ci est nominative et limitée dans le temps. On parle d'*Autorisation d'Occupation Temporaire*. L'IIBSN, propriétaire et gestionnaire du Domaine, autorise ou non l'installation, en contrepartie d'une redevance domaniale en fonction du type d'installation. Le montant de cette redevance est défini par le Règlement du Domaine.

Ces installations peuvent être de plusieurs natures : ponton, amarrage, canalisation, pompage...

L'IIBSN veille à ce que ces installations respectent une certaine qualité paysagère, le Domaine Public Fluvial s'inscrivant au sein d'un espace remarquable : le Marais Poitevin. Ces installations peuvent être autorisées à condition de respecter la sécurité des usagers des cours d'eau et de maintenir une accessibilité suffisante à l'eau pour le public.

Dans le site classé du marais mouillé poitevin, toute installation de ponton et autre ménagement de berges est également soumise à autorisation du Préfet, après avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

### PRESCRIPTION POUR L'IMPLANTATION DE PONTONS SUR LE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

L'IIBSN, en partenariat avec le Parc naturel régional du Marais Poitevin et les gestionnaires du site classé (Inspecteurs des Sites et Architectes des Bâtiments de France), préconise :

- l'implantation de pontons en bois non peint, non traité et non verni afin d'assurer un impact minimum sur la berge et le milieu et d'en faciliter la déconstruction à la fin de la période de validité de l'Autorisation d'Occupation Temporaire

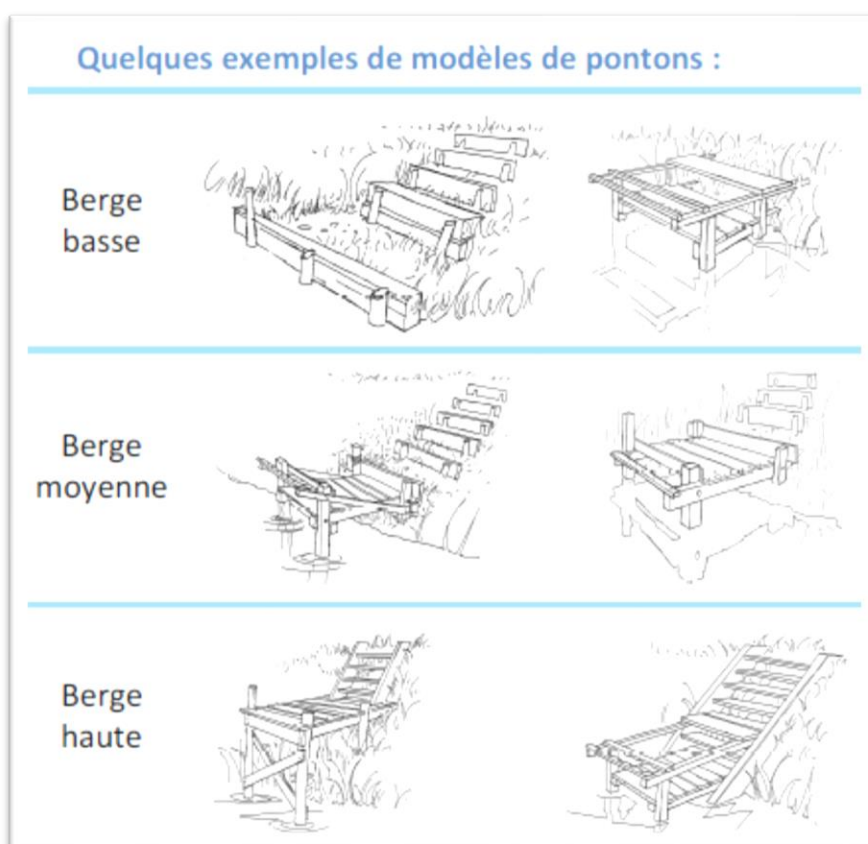
- la construction de pontons n'empiétant pas au-delà d'un mètre sur la voie d'eau afin de ne pas gêner la navigation sur le DPF
  - l'entretien des abords des pontons sur au moins un mètre de part et d'autre de l'ouvrage afin de le rendre clairement visible pour éviter tout accident ou destruction accidentelle.
- L'emploi de désherbant est strictement prohibé.

Pour de plus amples informations, l'IIBSN vous invite à contacter le :

**Service Navigation  
Gestion du Domaine  
1 quai Belle Île  
79000 NIORT**

**Tel : 05 49 09 01 55 Mail : [gestion.domaine@sevre-niortaise.fr](mailto:gestion.domaine@sevre-niortaise.fr)**

Vous trouverez également sur le site internet de l'IIBSN ([www.sevre-niortaise.fr](http://www.sevre-niortaise.fr)) dans la rubrique « Domaine Public Fluvial » tous les documents relatifs aux Autorisations d'Occupation Temporaire





## LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DE NOTRE COMMUNE

### Nos Artisans et Commerçants

#### CAP Énergie

Énergies renouvelables,  
géothermie, aérothermie  
Climatisation réversible,  
énergie solaire



1 ter Les Ecluzeaux - Saint-Sigismond

BP 50335

85206 Fontenay-Le-Comte Cedex

**Neuf & Rénovation**  
*Hervé*  
**LAURENT**  
ELECTRICITE GENERALE  
PLAQUISTE (placo-plâtre)  
02 51 51 49 70 - 06 79 89 74 38  
elec.laurent@orange.fr  
3 Canal de Reth - 85420 St-Sigismond

#### GAZEAU JARDI SERVICE

Travaux de jardinage : tonte, taille,  
entretien de massif...

Petits travaux et bricolages à  
domicile

**Fabrice GAZEAU**

6 rue du Port - RETH

85420 Saint-Sigismond



#### Fabrice GAZEAU Horticulture

Aménagement de jardins, vente et plantation  
de végétaux

**Fabrice GAZEAU**

6 rue du Port - RETH

85420 Saint Sigismond

Tél. / Fax : 02.51.52.98.12

#### Camille VAUVERT

Maréchal-Ferrant

06.73.13.51.12



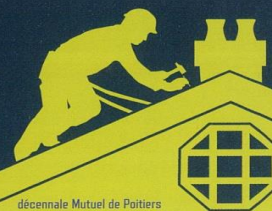
**DS**  
Couverture

Couverture - Zinguerie  
Charpente - Ardoise  
Démoussage

DELAITRE Sylvain  
25 Grand'Rue du Coudreau  
85420 ST-SIGISMOND  
+ 15 ans d'expérience

Tél. 06 09 58 74 34

couvertureds@gmail.com



décennale Mutuel de Poitiers

**Artis Lapidem**



Entreprise de maçonnerie et rénovation  
R.Meteau ou J.F. Chapelet  
40 route de damvix  
85420 St Sigismond  
tél: 06.50.01.09.36 ou 06.75.79.11.67

**Cici**

**Chanteuse  
Professionnelle**



Cécile BARROUYER

**06 79 66 53 86**

- Ambiance Cocktails
- Cérémonies
- Concerts Jazz...

**www.cicisings.com**

### **Embarcadère de l'Autize**

Bar, Brasserie balades en barques

**Vincent LIEBOT**

**Le Port**

**85420 Saint-Sigismond**

**Tél. : 02.51.52.97.45/06.86.53.09.59**

**vincent.liebot@orange.fr**



32 route de damvix, reth  
85420 Saint Sigismond

le-cabanin-du-marais.eatbu.com

## **Nos Agriculteurs**

**EARL Le Marais - Anthony BARBIER**

Le Bourg : Production d'œufs Bio

**EARL BARBIER**

Le Bourg : Élevage de bovins et d'ovins

**Pascal CHAIGNEAU-GAEC « La cabane de l'Orgesse »**

Le Coudreau : Polyculture et élevage de caprins

**Jean-Louis CHATAIGNÉ**

Reth : Polyculture et Élevage d'ovins

**Laurent MASSÉ**

Le Coudreau : Polyculture et élevage de bovins



**Si vous exercez une activité professionnelle sur la commune et que vous ne figurez pas dans cette rubrique faites-vous connaître auprès du secrétariat de la mairie 02.51.52.94.82 ou mairie@stsimin.com (autoentrepreneurs...)**

**Nous pourrions pour le prochain bulletin insérer les personnes de la commune travaillant à domicile par chèque emploi service.**

# CONNAISSEZ-VOUS VOS VOISINS ?

Nous invitons toujours les habitants de la commune à transmettre leur autorisation pour la diffusion de leurs coordonnées dans le bulletin communal. Vous trouverez sur la page suivante la liste des habitants. Vos coordonnées n'y figurent pas ? Alors, prenez contact avec le secrétariat de mairie qui vous fera remplir l'imprimé nécessaire. Le but de cette diffusion est de faciliter les rencontres afin d'apprendre à connaître vos voisins. Les mutations sont rapides et ne sont pas toujours signalées en Mairie, aussi merci de ne pas nous tenir rigueur des éventuelles erreurs. Vous trouverez ci-après le modèle d'autorisation qu'il est possible de reproduire sur papier libre.

| <b><u>LE BOURG</u></b>                |                                             |
|---------------------------------------|---------------------------------------------|
| <b><u>Rue Principale</u></b>          |                                             |
| 1                                     | MORIN Christian                             |
| 7                                     | MARATIER Dominique                          |
| 13                                    | PLACAIS Liliane                             |
| 21                                    | LOUAULT Yves & Josiane                      |
| 35                                    | HERBÉ Anthony & SAUQUET Isabelle            |
| 39                                    | COMBE Martin et Alexandra (+ PARVET Romain) |
| 45                                    | Salle polyvalente - salle arts & Loisirs    |
| 47                                    | Foyer de Jeunes                             |
| 51                                    | FOYER COMMUNAL                              |
| 53                                    | FOURQUET Laurent et Véronique               |
| 57                                    | THIBAUDEAU Maggy                            |
| 59                                    | RESTAURANT SCOLAIRE COMMUNAL                |
| 61                                    | - Ecole -                                   |
| 65                                    | BOUTET Christian & Christiane               |
| 73                                    | THIBAUDEAU James & Marie-Josephe            |
| 04                                    | HENKINET Aurélie                            |
| 06                                    | LECOUR Jean-Paul                            |
| 16                                    | TRITSCHLER Jean-Louis & Béatrice            |
| 18                                    | THIBAUT Eric & Pétronille                   |
| 30a                                   | HEMMER Georges-Olivier & GHEYSENS Cookie    |
| <b><u>RUE DES ARDENNAIS</u></b>       |                                             |
| <b><u>RESIDENCE « LE CLOS »</u></b>   |                                             |
| 1                                     | DROGUET Emmanuelle                          |
| 3                                     | GUILLLOT Elisabeth                          |
| 5                                     | DIJOUX Nicolas et Sandra                    |
| 7                                     | GOGUET Aurélien & HARQUEL Élodie            |
| 2                                     | PANNETIER Henriette                         |
| 4                                     | CROCQ Bénédicte                             |
| <b><u>Impasse du Bois Fagnoux</u></b> |                                             |
| 04                                    | IDAIS Anne-Sohie                            |
| 06                                    | BARBIER Alain & Brigitte                    |
| 08                                    | DORMART Valérie                             |
| <b><u>Rue de l'Eglise</u></b>         |                                             |
| 01                                    | CHABIRAND Alain                             |
| 05                                    | CHARPENTIER Benjamin                        |
| 9 bis                                 | SORIN Gilles & BOISSEAU Anthony             |
| 04                                    | CHEVALLEREAU Yvon, Pablo & Paquita          |
| 08                                    | LEGERON Mandé                               |
| 22                                    | TROUVÉ Lionel & BLED Séverine               |
| 24                                    | KUS Pierre & DEBUS Marie                    |
| <b><u>Place de l'Eglise</u></b>       |                                             |
| <b><u>Impasse du paradis</u></b>      |                                             |
| <b><u>Rue de la Mairie</u></b>        |                                             |
| 01                                    | - MAIRIE -                                  |
| 03                                    | SEEGMANN Guy & Denise                       |
| 02                                    | LOCTEAU Andréa                              |
| 10                                    | GUIGNARD Damien & CHABIRAND Caroline        |

|                                   |                                                     |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------------|
| <b><u>Rue des Loges</u></b>       |                                                     |
| 01                                | BAEHR Philippe et Sandrine                          |
| 02 Bis                            | FLEURET Monique                                     |
| 04                                | QUILLET Jocelin & SEGUINEAU Isabelle                |
| 08                                | DOUARD Patrick & Jean-Luc                           |
| <b><u>Impasse de Salvart</u></b>  |                                                     |
| 02                                | ALVES MAGALHAES Domingos & PERIGNON Marizette       |
| <b><u>Rue du Calvaire</u></b>     |                                                     |
| 02                                | BOCHIN Denis                                        |
| 04                                | VEYSSET Florent et Corinne                          |
| 06                                | BARBIER Jean-Jacques & Martine                      |
| <b><u>Halage de Courdault</u></b> |                                                     |
| 04                                | PERRIERE Géraldine                                  |
| 04 Bis                            |                                                     |
| 08                                | BALZEAU Jean-Louis & Monique                        |
| 10                                | BOQUEHO Jean Pierre & Emmannelle                    |
| 12                                | POUVREAU Catherine & ses parents                    |
|                                   | DAGUE Bruno & Catherine                             |
| <b><u>Port Aime</u></b>           |                                                     |
| 01                                | DEROIN - BOUZEAU Bérangère                          |
| 02                                | LE DIMEET Yann                                      |
| <b><u>LES ECLUZEUX</u></b>        |                                                     |
| <b><u>Rue des cabanes</u></b>     |                                                     |
| 1 Ter                             | HILLAIRET Mathieu - Ste CAP ENERGIE                 |
| 05                                | CLERGEAU Danièle                                    |
| 07                                | MARTELLE Thierry                                    |
| 09                                | BERZIN Eric et VILLENEUVE BERZIN Laurence           |
| 02                                | BARRANGUET-LOUSTALOT Elisabeth & VAILLANT Dominique |
| 04                                | FLEURET Maxime & Josie                              |
| 08                                | PHILIPPE Alain & Pierrette                          |
| <b><u>Chemin de Giraudin</u></b>  |                                                     |
| <b><u>LA GARENNE</u></b>          |                                                     |
| <b><u>Route du Coudreau</u></b>   |                                                     |
| 01                                | DELAGE DE LUGET Nicolas                             |
| 03                                | AUBIN Joel & MOREAU Marie-Madeleine                 |
| 02                                | MAZUEL Joël & Chantal                               |

| <b>RETH</b>            |                                           |
|------------------------|-------------------------------------------|
| <b>Route de Danvix</b> |                                           |
| 01                     | LOPES Christophe                          |
| 01                     | DAGNICOURT Philippe - Gabon               |
| 07                     | DARDENNE Jacky & Marie-Lise               |
| 19                     | AIRAUD Claude & Jacqueline                |
| 21                     | LIMOGES Guy & Brigitte                    |
| 31                     | GUILLON Alain & Denise                    |
| 06                     | BONNAUD Bernard et Mireille               |
| 08                     | VRIGNAUD Luc & Catherine                  |
| 22                     | MARTIN Nicolas                            |
| 24                     | MARTIN Patrick & Ghislaine                |
| 28                     | FLEURET François & TARDÉ Emmanuelle       |
| 30                     | FLEURET Gérard                            |
| 38                     | KAPPELMANN Michäel- BORDET Jessica        |
| 40                     | METEAU Romain & Nathanaël                 |
| 60                     | CHAPELET Jean-François & Nathalie         |
| <b>Rue du Canal</b>    |                                           |
| 01                     | BREGEON Jean-Luc & Marie                  |
| 02                     | GLEMAIN Patrick & Catherine               |
| 03                     | LAURENT Hervé & Brigitte                  |
| 06                     | CIVEL Emile                               |
| 07                     | FONTENEAU Sébastien & Agnès               |
| 09 bis                 | LOPEZ Jacques & Martine                   |
| 10                     | LUCAS Claude & Sylvette                   |
| 11 Bis                 | BOURNEAU Denis & Geneviève                |
| 12                     | BARBIER Solange - BIGOT Alain & Françoise |
| 13                     | COIFFE Bernard & Nadine                   |
| 14                     | COIFFE Bernard & Nadine                   |
| 14 Bis                 | COIFFE Julien                             |
| 15                     | GUYONNEAU Claude & Edwige                 |
| 17                     | ROY Daniel & Colette                      |
| <b>Rue du Port</b>     |                                           |
| 1 BIS                  | RENAUDET Jérémy - BONNIN Tracy            |
| 3                      | PELLERIN Claude & Huguette                |
| 5 bis                  | HUGON Loïc & BOISSIN Mélissa              |
| 7                      | BABIN Guy & Sylvie                        |
| 9                      | DORION Jean-Jacques & Marie- Christine    |
| 9 bis                  | LEVERS Raymonde                           |
| 17                     | GONIN Anne-Dominique - DUCLOS Pierre      |
| 21BIS                  | VEILLET Jean-Luc & Chantal                |
| 23                     | JEANNEAU Michel & Catherine               |
| 25                     | BOURNEAU Philippe et Isabelle             |
| 2                      | MONTEAGUDO José et PERON Marie-Angèle     |
| 4                      | MALLET Denis                              |
| 8                      | LA MACHE Denis & Mathilde                 |
| 10                     | GAZEAU Fabrice - ENTREPRISE               |
| 12                     | LA MACHE Denis & Mathilde                 |
| 14                     | METEAU Jacky & Marie-Lise                 |
| 16                     | MOREAU Lionel & Denise                    |
| 18                     | MAZY Gérard & Josiane                     |

| <b>LE COUDREAU</b>               |                                         |
|----------------------------------|-----------------------------------------|
| <b>Grand'Rue</b>                 |                                         |
| 1                                | BOURNEAU Micheline                      |
| 3                                | CASTEX Annette                          |
| 9                                | VAUVERT Camille & McKENZIE Sally        |
| 11                               | GILBERT Fabrice & Delphine              |
| 11B                              | MONTAMAT Dominique & Cathy              |
| 11T                              | MONTAMAT Eliane                         |
| 15                               | CHAIGNEAU Raymond & Colette             |
| 19                               | CARDIN Joël & Suzette                   |
| 21                               | PAPIN Maurice & Michelle                |
| 23                               | MASSE Laurent & Nathalie                |
| 25                               | DELZENNE Gauthier - CHAIGNEAU Stéphanie |
| 2                                | RAVARD Audrey &                         |
| 2ter                             | GARNIER Jean-Marc & GARUS Catherine     |
| 4                                | CARDIN Jacques                          |
| 6                                | SYLVAIN Gisèle                          |
| 8                                | DUBOIS Marcel & Lucie + DUBOIS Charles  |
| 10                               | RENOUX Virginie & RIBREAU Emmanuel      |
| 23bis                            | PRUNOT Gabrielle                        |
| 24                               | FAUCHERON Luc & MÉNARD Séverine         |
| 28                               | BOUVIER Laurent & MONCHAUSSE Virginie   |
| <b>Rue des Fontaines</b>         |                                         |
| 11                               | BOTTON René & Lise                      |
| 2                                | DELAVAL Claude & Jeanne                 |
| <b>Rue de l'Eau Barree</b>       |                                         |
| 7                                | CLAVURIER Jean-Hugues & Line            |
| 9                                | GUILLOTEAU Jérôme - DEBORDE Elisabeth   |
| 11                               | HOUCHE Nicolas & Aurélie                |
| 4                                | CLAVURIER Jean                          |
| 6                                | FLEURET Anne                            |
| 8                                | RICHARD Louis & Annick                  |
| <b>Rue de l'Ouche du Four</b>    |                                         |
| 1                                | MOREAU Daniel & Marylène                |
| 5                                | KASAK Mariusz                           |
| 5 BIS                            | KASAK Mariusz                           |
| 9                                | KASAK Mariusz & BECKMAN Alexander       |
| 2                                | QUEMENER Joël & Delphine                |
| 4                                | GUILLLOT Lucienne                       |
| <b>Rue de Bouloup</b>            |                                         |
| 3                                | TOUILLON Michel                         |
| 4                                | FOURGEAU - STERPELLONE Véronique        |
| <b>Route de l'Ancienne École</b> |                                         |
| <b>Chemin de la Maison Neuve</b> |                                         |

**Pour apparaître dans cette rubrique, vous pouvez reproduire le modèle ci-dessous sur papier libre ou le télécharger sur le site communal**

Je soussigné(e).....

✓ Autorise la commune de Saint Sigismond (85) à diffuser :

- mes : nom, prénom et adresse

- les photos de cérémonies ou manifestations liées à la commune sur lesquelles j'apparais

Dans le ou les bulletins communaux annuels (notamment dans la rubrique « connaissez-vous vos voisins » ou 4 pages d'information ainsi que sur le site internet de la commune : « stsimin.com » et autres diffusions communales

✓ Donne mon adresse mail afin de recevoir les informations de la mairie :

ADRESSE MAIL : .....@.....

Fait à .....Le .....

Signature



## LES RENCONTRES ENTRE HABITANTS

Les rencontres entre amis, habitants d'une même rue, d'un même lieu-dit se sont développées sur la commune. Ainsi vous trouverez des dates de rendez-vous et le résumé de ces rencontres plus loin dans le bulletin. Prenons le temps pour participer à ces moments d'échange... conservons et cultivons cet « *art de vivre à la campagne* »...

### La veillée du bourg :

Le 30 avril 2018 au soir, le bourg a organisé sa traditionnelle veillée.

Nous avons rassemblé les tables, mis les verres et sorti nos boîtes remplies de victuailles.

Chacun est venu avec son envie de se retrouver, d'échanger, bref de passer un bon moment entre voisins.

Le karaoké, les jeux de cartes étaient de sortie. Nous avons profité de ce moment pour faire connaissance avec les nouveaux venus dans la commune.

Nous avons besoin de tous les habitants du bourg pour faire vivre cette soirée. Nous vous attendons le 30 avril 2019 au soir avec votre pique-nique, votre bouteille de blanc et vos gâteaux apéro pour fêter la Saint Sigismond et la joie du vivre-ensemble.

Renseignements, idées, inscriptions, contactez-nous sur [piqueniquebourg@orange.fr](mailto:piqueniquebourg@orange.fr)  
À bientôt.



## Fête des voisins aux Ecluzeaux

Comme tous les ans, nous nous sommes réunis pour la traditionnelle fête des voisins, un moment plutôt convivial avec tout ce que cela suppose !

Un climat clément, de la bonne humeur, de bons petits plats cuisinés et des desserts à tomber par terre. J'en profite pour remercier nos aînés qui comme à chaque fois se donne du mal. La prochaine fête des voisins 2019 aura lieu chez Danielle CHARGÉ.



## Pique-nique de Reth

L'édition 2018 du traditionnel pique-nique de Reth a, cette année encore été un succès. Monsieur et Madame Métayer ont ouvert leur terrain pour accueillir la cinquantaine de convives. Après un repas préparé par notre équipe de cuisiniers, l'après-midi s'est poursuivi par des divertissements divers jusqu'au repas du soir pris ensemble. Les habitants remercient chaleureusement tous ceux qui se sont investis pour que cette édition puisse se dérouler dans l'ambiance chaleureuse et conviviale qui a toujours caractérisé cette manifestation. Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour l'année prochaine.





## Pique-nique du Canal à Reth

Exceptionnellement cette année, notre pique-nique qui a toujours lieu habituellement le premier samedi du mois a été repoussé au lendemain dimanche. En effet, ce samedi-là, le Tour de France passait dans notre secteur et il était dommage de rater cet événement...

Cette journée qui a rassemblé environ 25 personnes s'est déroulée comme d'habitude dans une très bonne ambiance et nous accueillions cette année des nouveaux habitants : Cyril et Sandrine Montamat et leur fils Louis.

Rendez-vous le samedi 6 juillet même lieu même heure ; cette année pas de Tour de France !



## Pique-nique du Coudreau

Cette année, nous avons innové pour le pique-nique du Coudreau en organisant la fête du pain au four de la rue de l'Ouche du Four au Coudreau qui a été réhabilité par Mariusz et avec l'autorisation de la propriétaire Mme Gisèle Bourneau que nous remercions vivement. Ce fut un grand moment de convivialité où plus de soixante personnes ont participé sur le site du pique-nique mis à notre disposition par la famille Lambert.

Tout le monde a mis la main à la pâte en venant faire cuire des pizzas, des tartes, des préfous, etc....

Pour l'occasion nous avons fait préparer des pâtons et fait cuire notre propre pain. Cette journée s'est terminée dans la bonne humeur tard dans la soirée.

Nous vous donnons rendez-vous pour le pique-nique du Coudreau le dimanche 09 juin 2019 au même endroit.



## LES ASSOCIATIONS COMMUNALES

### **ASSOCIATION DES A.C.P.G. et C.A.T.M. (Anciens combattants)**

Émile CIVEL 6 Rue du Canal - Reth 85420 SAINT-SIGISMOND  
Tél. : 02.51.52.90.30

### **SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE**

Jocelin QUILLET 04 Rue des Loges 85420 SAINT-SIGISMOND  
Tél. : 02.51.51.80.41 - Mail : [acc.stsigismond@hotmail.fr](mailto:acc.stsigismond@hotmail.fr)

### **CLUB « LE REPOS DE L'AUTIZE »**

Suzette CARDIN 19 Grand'Rue - Le Coudreau 85420 SAINT-SIGISMOND  
Tel : 02.51.52.90.77

### **AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES DU R.P.I. DU MARAIS**

Sophie COIFFE  
Tel : - Mail : [apedurpidumarais@gmail.com](mailto:apedurpidumarais@gmail.com)

### **ASSOCIATION « ARTS ET LOISIRS »**

Micheline BOURNEAU 01 Grand'Rue – Le Coudreau 85420 SAINT-SIGISMOND  
Tél. : 02.51.52.90.01

### **UNION GYMNIQUE DU MARAIS**

Vanessa BONNAUD 21 route de Niort 85490 BENET  
Mail : [ugm@neuf.fr](mailto:ugm@neuf.fr)

### **ASSOCIATION « L'ATELIER » et « LE COIN DES JEUNES DYNAMIQUES » (section jeunes)**

Gisèle SYLVAIN 6 Grand'Rue – le Coudreau 85420 SAINT-SIGISMOND  
Tél. : 02.51.52.95.87  
Thomas THIBAUT (section jeunes) 18 rue principale 85 420 SAINT-SIGISMOND

### **ASSOCIATION « VIVRE LA VIE »**

Fabrice GAZEAU 6 Rue du Port- Reth 85420 SAINT-SIGISMOND  
Tél. : 02.51.52.98.12

### **ASSOCIATION « OCOUDREAU KOSPASS »**

Robert MERCIER 1 rue de l'eau barrée – Le Coudreau 85420 SAINT-SIGISMOND  
Tel : 02.51.52.

### **ASSOCIATION RUGBY DU MARAIS**

Christophe FRANCOIS 32 route de Damvix – Reth 85420 SAINT SIGISMOND –  
Tél : 06.30.92.64.54

### **ASSOCIATION LES COPAINS BARJOTS DE ST SIMIN**

Patrick MARTIN 24 Route de Damvix - Reth 85420 SAINT SIGISMOND  
Tél : 02.51.52.96.80



## *Association Communale de Chasse de St Sigismond*

4 rue des Loges

85420 ST SIGISMOND

[acc.stsigismond@hotmail.fr](mailto:acc.stsigismond@hotmail.fr)



### **L'association communale de chasse de SAINT SIGISMOND vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2019**

Le fait marquant de cette année 2018 restera l'organisation du concours SAINT HUBERT que nous avons accueilli pour la seconde fois. Ce fut un franc succès grâce à tous les bénévoles qui ont contribué au bon déroulement de cette belle journée.

Un grand merci à MARINETTE BROCHARD, la présidente du concours Saint Hubert, et à tous les participants, pour la confiance qu'ils nous ont accordée



Nous remercions la municipalité et les exploitants agricoles de notre commune pour leur soutien et la qualité de nos relations. Nous remercions aussi ceux qui nous aident au quotidien dans nos actions, notamment sur la régulation des nuisibles et particulièrement pour la lutte contre les ragondins.

**Notre bureau est constitué des membres suivants ;** Président : Jocelin QUILLET  
Vice-président : Pascal CHAIGNEAU  
Trésorier : Patrick GLEMAIN  
Secrétaire : Jean-Michel GABORIT  
Membres actifs : Richard BODIN  
Yannick MARNEUR

#### Les Infos pratiques

**L'assemblée générale** de l'Association Communales de Chasse se tiendra fin juin 2019

**Pour nous joindre :** Association Communale de Chasse, 4 rue des Loges, 85420 ST SIGISMOND.

Téléphone : 02 51 51 80 41 ou Mail : [acc.stsigismond@hotmail.fr](mailto:acc.stsigismond@hotmail.fr)

**Pour nous rejoindre :** toutes les demandes d'adhésion doivent être retournées avant l'assemblée générale prévue fin juin 2019.

Excellente année 2019

Les Chasseurs de l'Association

## Le mot du club du 3<sup>e</sup> âge « Le Repos de l'Autize »

À l'aube de cette nouvelle année, nous venons vous souhaiter une bonne et heureuse année ainsi qu'une bonne santé

Le club se réunit tout les 15 jours à partir de 14 h (semaines impaires)

Pendant l'hiver, nous nous rencontrons à la salle des associations (bâtiment de l'école). Le club est ouvert à tous.



**N'hésitez pas venez nous rejoindre !!**

**Assemblée générale : 31 janvier**

**Concours de belote : 16 mars**

**Repas annuel : 31 mars**

Pour tous renseignements :  
Mme CARDIN Suzette :  
02.51.52.90.77  
Mme FLEURET Monique:  
02.51.52.94.80



Le bureau

## Le mot de la section des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants Algérie Tunisie Maroc

Au seuil de l'année nouvelle, les membres du bureau et tous les adhérents de la section des Anciens Combattants, Prisonniers de Guerre et Combattants Algérie-Tunisie-Maroc présentent à tous leurs vœux les plus sincères. Ils vous invitent à vous joindre à eux à l'occasion des moments forts de l'association : le 8 mai et le 11 novembre.

Le bureau

# Le mot de l'Union gymnique du marais



Au nom de l'ensemble des membres de l'association Union Gymnique du Marais, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette année 2019.

Nous tenons à remercier M. Le Maire ainsi que les élus pour le prêt du foyer communal tous les mercredis soirs de 18 h à 19 h 30.

Pour la saison 2018-2019, nous entraînons 15 gymnastes âgés de 5 à 13 ans et beaucoup d'entre eux viennent des communes des alentours. Nous sommes 2 entraîneurs habituellement, mais pour des raisons familiales, cette année nous n'avons qu'un seul entraîneur, mais nous pouvons compter sur le dévouement des parents pour nous aider et permettre que cette association puisse perdurer.

Nous sommes heureux de faire découvrir la gymnastique aux enfants et de voir les progrès au sol, à la poutre et au saut de cheval ceci dans un climat très familiale après une séance d'échauffement faite par les enfants, ce qui permet aux enfants de faire le « prof » pendant quelques instants.

Nous remercions l'embarcadère au port de St Sigismond, qui pour notre démonstration, nous a accueillis chaleureusement pour une nouvelle fois et sous le soleil au mois de juin. Les enfants ont été fiers de montrer au public ce qu'ils ont acquis durant toute la saison, et nous ont montré qu'ils adorent dans ce gala avec la démonstration un mouvement libre de leur choix à 2, 3 ou 4. Ce moment agréable sera bien évidemment renouvelé, car les enfants en sont très fiers. L'entrée sera libre et gratuite.

Contact mail ; [ugm@neuf.fr](mailto:ugm@neuf.fr)

Démonstration de gymnastique à l'embarcadère de St Sigismond





## Le mot de l'Amicale des Parents d'élèves du RPI du Marais

Les membres de l'APE du RPI du Marais œuvrent avec énergie et enthousiasme sur l'ensemble de l'année scolaire. Cette association propose aux familles et aux habitants des communes de Liez, Saint Sigismond et Le Mazeau des actions afin de financer les activités, matériels et sorties scolaires. Nous sommes 13 membres qui habitent sur les communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).

### MERCI POUR VOTRE INVESTISSEMENT :

Nous remercions tous les parents et habitants des trois communes du RPI qui s'investissent sur nos actions.

Merci aussi aux mairies, aux associations, aux commerçants, aux enseignantes et au personnel communal... qui répondent toujours présents à nos sollicitations.

Si vous avez besoin ou de nouvelles idées d'actions n'hésitez pas à nous contacter soit par les écoles soit par notre adresse mail.

Merci à toutes les personnes qui ont déposé du papier dans la benne au mois d'octobre, cette action a été un franc succès. Merci à vous tous. Et nous renouvelons l'action au mois d'avril, gardez vos papiers.

### NOS MANIFESTATIONS :

- La collecte de papier les 9, 10, 11 octobre 2018 et les 23, 24, 25, 26 avril 2019 PENSEZ A STOCKER VOS PAPIERS. Merci
- La fête de Noël : un spectacle de qualité préparé par les équipes pédagogiques. Ce spectacle a eu lieu dans la salle des fêtes de Benet le 7 décembre 2018.
- La Boum Party propose aux enfants du RPI de se rassembler un après-midi, dans le foyer communal de St Sigismond, pour s'amuser, danser et profiter d'un spectacle. Cette année, la Boum aura lieu le 2 mars 2019.
- Le Vide Grenier, sur la commune du Mazeau près de la pêcherie, le dimanche 19 mai 2019. L'APE tiendra aussi un stand de restauration et une buvette.
- La Kermesse de fin d'année organisée fin juin avec des jeux et un repas. C'est l'occasion pour les enfants de faire des spectacles de danses ou de chants et de passer un bon moment tous ensemble. Cette kermesse sera le samedi 29 juin.

Merci pour les enfants, l'Équipe de l'APE.

### COMMENT NOUS CONTACTER :

[apedurpidumarais@gmail.com](mailto:apedurpidumarais@gmail.com)





## BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2019

En 2018 nous n'avons pas trop montré le bout de notre nez... mais discrètement nous avons accompagné pour la septième année le RANDL'YE sur son parcours (cette année à l'embarcadère de l'Autize) au mois de septembre

Pour nous rejoindre et/ou avoir des informations sur nos manifestations, vous pouvez nous contacter ([latelier@stsimin.com](mailto:latelier@stsimin.com))



## Le mot de l'association « Arts et Loisirs »

Toute l'équipe de l'association « Arts et Loisirs » vous souhaite une bonne et heureuse année ainsi qu'une bonne santé pour 2019.

Encore cette année nous lançons un appel à toutes les personnes intéressées par la couture et les loisirs créatifs. Venez nous rejoindre à l'Association le mardi de 14 h à 17 h, salle « Arts et Loisirs » à côté du foyer des jeunes.

Nous recherchons des petites mains habiles... ou pas. Le meilleur accueil vous sera réservé.

Pour tout renseignement vous pouvez également joindre :

Mme Micheline BOURNEAU au 02.51.52.90.01

Vous êtes invités à l'**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**, qui aura lieu le 15 mars 2019 – 18 h au foyer communal.

**L'EXPOSITION - VENTE** annuelle aura lieu le

**DIMANCHE 3 NOVEMBRE 2019 DE 10H00 à 18H00 SANS INTERRUPTION**

Au foyer communal de Saint Sigismond.

L'association déjà impliquée dans la vie de la commune avec sa participation aux ateliers intergénérationnels via l'atelier couture, la décoration lors du repas des aînés, la réalisation des petits sacs offerts aux nouveaux arrivants, la participation au téléthon ( sur la commune de Bouillé Courdaut) et au marché de Noël souhaite s'ouvrir aux plus jeunes.

Nous aimerions lors des vacances scolaires organiser des ateliers autour de la couture, de la décoration et des loisirs créatifs à l'intention des enfants de la commune et des alentours. Si ce projet vous intéresse merci de contacter Mme Micheline Bourneau ou Mme Montamat Eliane

Merci à toutes les personnes qui nous soutiennent par leur adhésion à l'Association.

LE BUREAU

## Le mot de l'association « Vivre la vie »



**L'association Vivre la Vie poursuit sa mission en faveur des malades du cancer. En dix ans elle a reversé plus de 70 000 €.**

En dix années, l'association Vivre la Vie s'est faite une place dans le monde de la solidarité. Une poignée de bénévoles continue de se mobiliser pour le bien-être des malades du cancer.

Les membres du bureau dévoileront les dotations 2019 lors de l'assemblée générale du 8 mars prochain, mais ce sont plus de 10 000 € qui seront redistribués en direction des malades, soit pour leur bien-être, soit dans les services qui les soignent. Depuis la création, ce sont plus de 70 000 € qui ont été alloués aux malades.

## 2 rendez-vous, le 13 avril et le 26 mai

Le prochain rendez-vous solidaire se déroulera à Villiers-en-Plaine, en lien avec l'association culturelle de l'Autize (Galipotés), avec la venue de l'artiste humoriste Jérôme Rouger, le 13 avril prochain. Avant la traditionnelle Fête des plantes à Celette de Saint-Christine.

### Les prochains rendez-vous

> **Vendredi 8 mars.** Assemblée générale à 19 h à la salle des fêtes de Saint-Sigismond.

> **Samedi 13 avril.** À 20 h 30 à Villiers-en-Plaine, Jérôme Rouger jouera « Je me souviens » au profit des malades du cancer Entrée 12 €.

Réservations, tél. 05.49.35.58.36 (après 20 h), ou par courriel : galipotés.solidaritecancer@gmail.com

> **Dimanche 26 mai.** Vivre la Vie organise sa 11e Fête des plantes le 26 mai de 10 h à 19 h (entrée 2 €) à Saint-Christine.

> **Siège social.** 6, rue du Port, 85420 Saint-Sigismond

> **Contact.** Fabrice Gazeau au 02.51.52.98.12.

> **Courriel.** [vivrelavie85.cancer@orange.fr](mailto:vivrelavie85.cancer@orange.fr)



plus de 1 400 visiteurs à la dernière fête des plantes de Vivre la Vie à Sainte-Christine)

## Le mot de l'Association « OCOUDREAUKOSPASS »

En 2018, Ocoudreaukospass a organisé deux manifestations impliquant l'ensemble de la commune d'une part et le hameau du Coudreau d'autre part.

Pour la deuxième année, nous avons renouvelé la séance de cinéma en plein air en diffusant le film « qu'est ce qu'on a fait au Bon Dieu » pour l'ensemble des habitants de la Commune de saint Sigismond qui a rencontré encore un franc succès. Plus de cent personnes se sont déplacées pour l'occasion.



La commune nous a accordé sa confiance en nous accordant pour 2018 une subvention au même titre que les diverses associations agissant pour le bien de Saint Sigismond.

Comme en 2017 nous tenons à remercier la Mairie qui nous a autorisés à fermer la route Principale du Coudreau afin de sécuriser le site et nous a permis la diffusion du film en plein air en toute sécurité.

Nous remercions vivement M. et Mme Claude Delaval qui ont mis leur terrain à notre disposition pour le cinéma en plein air.

Nous espérons pouvoir vous offrir les mêmes divertissements pour 2019.

Je remercie tous les membres d'Ocoudreaukospass et les enfants sans qui ces manifestations n'auraient pu se dérouler.

Nous vous donnons rendez-vous pour le pique-nique du Coudreau le dimanche 09 juin 2019 au même endroit.

Robert Mercier



# Le mot de l'association Rugby Marais Poitevin

Rugby Marais Poitevin



Avec une vingtaine de joueurs, le Rugby Marais Poitevin évolue et va de l'avant. Avec seulement un an d'existence, le club se construit et montre que le rugby a sa place sur notre territoire.

Depuis le début de cette saison, nous jouons à 15 en équipe loisir et nous avons planifié des rencontres pour toute l'année.

Nous avons déjà joué trois matchs :  
-une défaite sur l'Île de Ré  
-une victoire à domicile face à Chantonay  
-une défaite à Marans

Les prochains matchs à venir sont :  
-déplacement à Chantonay le 13/01  
-réception de Marans le 09/03  
-réception de l'Île de Ré en avril  
-déplacements au tournoi à 7 de l'Île de Ré en mai  
-fête du club, tournoi de flag rugby début juin

Le club tient à remercier la mairie pour son soutien.

Les entraînements sont tous les mardis soir de 19 h à 21 h au stade de rugby de Maillé, ils sont ouverts à tous : hommes, femmes majeures. Les spectateurs sont aussi les bienvenus.

Depuis cette année, le club veut mettre en place une équipe de rugby sans contact, des tournois sont en préparation. N'hésitez pas à nous contacter.

Le club organise une soirée cassoulet le 23 février à la salle polyvalente de Maillé, pensez à réserver.

Facebook « rugby marais poitevin »

Contact : Christophe FRANCOIS 06.30.92.64.54



## Le mot de l'association Les Copains barjots de St Simin

Nous avons souhaité créer une association afin de proposer à l'ensemble des habitants de la commune, des manifestations où chacun pourrait participer. Le bureau est composé de :

|                   |            |                     |                 |
|-------------------|------------|---------------------|-----------------|
| Patrick MARTIN    | Président  | Christophe FRANCOIS | Vice-Président  |
| Romain METEAU     | Trésorier  | François FLEURET    | Vice-Trésorier  |
| Élisabeth GUILLOT | Secrétaire | Jessica BORDET      | Vice-Secrétaire |

Les Copains barjots de St Simin existent depuis septembre, et nous avons déjà organisé deux manifestations en 2018 : Halloween et le marché de Noël



Merci aux bénévoles qui nous aident et sans qui rien ne serait possible : Nathanaëlle, Manue, Jérémy, Nicolas...

En 2019, nous avons comme projets : une course de tracteurs tondeuses qui se déroulera à Reth durant l'été, Halloween, Marché de Noël..... Venez nous rejoindre, apportez-nous vos idées.

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2019

|                  |                                                                                                  |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 31 janvier       | Assemblée générale du Club du 3 <sup>e</sup> âge « Le repos de l'Autize »                        |
| 19 au 22 février | « Stage Bateliers » « Connaître et comprendre le Marais poitevin » par le PNMP au foyer communal |
| 23 février       | Soirée cassoulet du Rugby Club du Marais (Maillé)                                                |
| 02 mars          | Boum des enfants par l'APE du RPI du Marais » au foyer communal                                  |
| 08 mars          | Assemblée générale « Vivre la Vie »                                                              |
| 15 mars          | Assemblée générale « Arts et Loisirs »                                                           |
| 16 mars          | Belote du club « Le repos de l'Autize »                                                          |
| 31 mars          | Repas du club « Le repos de l'Autize »                                                           |
| 13 avril         | Jérôme ROUGER (Villiers en Plaine) au profit de l'association « Vivre la Vie »                   |
| 23 – 26 avril    | Collecte de papiers de l'APE du RPI du Marais                                                    |
| 30 avril         | Pique-nique des habitants du Bourg                                                               |
| 08 mai           | Commémoration du 8 mai 1945-messe au Mazeau                                                      |
| 24 mai           | Fête des voisins au village des Ecluzeaux                                                        |
| 25 mai           | Journée citoyenne                                                                                |
| 26 mai           | Fête des plantes association « Vivre la vie » (Sainte-Christine)                                 |
| En juin          | Fête des écoles du RPI (Le Mazeau)                                                               |
| En juin          | Spectacle Union Gymnique                                                                         |
| 09 juin          | Pique-nique du Coudreau                                                                          |
| 15 juin          | Fête de la musique                                                                               |
| Fin juin         | Assemblée générale de l'association communale de Chasse                                          |
| 06 juillet       | Pique-nique des habitants du Canal de Reth                                                       |
| 13 juillet       | Repas, feu d'artifice, et bal communal                                                           |
| 07 août          | Cinéma en plein air à l'embarcadère (avec la CCVSA)                                              |
| Courant août     | Course de tracteurs tondeuses à Reth Les copains Barjots de St Simin                             |
| Août             | Pique-nique des habitants de Reth                                                                |
| 07 septembre     | Barbecue de la Convivialité au Coudreau                                                          |
| septembre        | Assemblée générale Les copains Barjots de St Simin                                               |
| 31 octobre       | Bal halloween Les copains Barjots de St Simin                                                    |
| 03 novembre      | Exposition-Vente « Arts et Loisirs »                                                             |
| 11 novembre      | Commémoration du 11 novembre 1918-messe à Saint-Sigismond                                        |
| 24 novembre      | Repas communal des Aînés                                                                         |
| 15 décembre      | Marché de Noël Les copains Barjots de St Simin                                                   |
| 20 décembre      | Arbre-de-Noël communal (ouvert à tous)                                                           |





Le bulletin 2018 a été réalisé par la Commission Culture, Manifestations et Communication avec l'aide de Pétronille THIBAUT, Secrétaire de Mairie.

#### CRÉDITS PHOTOS :

Thibault P, La Mache D, Rivault Coiffé, Hugon Boissin, Seegman, Ocoudreaukospass

Ce bulletin est imprimé sur du papier répondant aux normes Ecolabel FSC (Norme garantissant une gestion des forêts et une traçabilité des produits de l'exploitation forestière jusqu'à la commercialisation du papier) et ECF (norme garantissant que les agents blanchissants ne contiennent pas de chlore pur).

NB : Dans l'attente de renseignements sur la réglementation concernant la diffusion des articles de presse, la commission a dans le doute, préféré ne pas les diffuser.